



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

LE 14 JUIN 2022

À une séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'École de Pointe-du-Lac dûment convoquée et tenue au restaurant Pacini, ce **14^e jour du mois de juin deux mille vingt-deux**, à dix-huit heures, formant quorum sous la présidence de Mme Éleine Charbonneau, sont présents :

PARENTS

Mme Julie Arseneault
Mme Stéphanie Austin
Mme Éleine Charbonneau
Mme Marie-Claire Juneau
Mme Isabelle Lessard
Mme Martyne Levasseur
Mme Véronique St-Yves
Mme Mélissa Vendette

SUBSTITUT(S) PARENTS

Mme Jacinthe Caron
Mme Mélanie Paquette

ENSEIGNANTS(ES)

Mme Annie Bourque-Fortin
 Mme Isabelle Chapados
 Mme Marie-Claude Chouinard
 Mme Marie-Josée Groulx
 Mme Laura Levy
 SUBSTITUT(S) ENS. ET SOUTIEN
 Mme Anne-Marie Legendre
 Mme Marie-Ève Lessard
 Mme Mélanie Lessard

PROFESSIONNEL

Mme Annie Corbeil

SOUTIEN

Mme Lysanne Dufour
 SERVICE DE GARDE
 Mme Marilyse Dupont
 SUBSTITUT(S) S.D.G.
 AUCUN
 SPÉCIALISTE
 AUCUN
 INVITÉ(S)
 AUCUN

DIRECTRICE

Mme Brigitte Carrier

DIRECTRICE ADJOINTE

Mme Annie Lemieux

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. François Belisle

1. BIENVENUE, PRÉSENCE ET QUORUM

Madame Brigitte Carrier, directrice, souhaite la bienvenue à toutes.

Mme Charbonneau vérifie les présences et confirme qu'il y a quorum.

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public à cette rencontre.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Éleine Charbonneau, en remplacement de la présidente du conseil, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Véronique St-Yves ET APPUYÉ PAR Mme Isabelle Lessard d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

286-CE-14-06



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LE 14 JUIN 2022

287-CE-14-06

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MAI 2022

Madame Brigitte Carrier présente le procès-verbal du conseil d'établissement du 17 mai 2022. Une lecture du document est effectuée pour s'assurer que le contenu est exact et complet.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Mélanie Paquette ET APPUYÉ PAR Mme Marie-Ève Lessard d'adopter le procès-verbal comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Portes ouvertes : Matinée teintée de beau temps où parents et enfants ont répondu présents. La formule de cette année fut un succès. Le personnel de Notre-Dame était satisfait de l'événement, de même que les parents. Le programme libre a été un gage de succès, car il permettait une certaine liberté, sans être pressé dans le temps. Les parents vivaient aussi cette visite avec leur enfant. Les parents ont été accueillis lors d'un autre rendez-vous en soirée afin de transmettre toutes les informations nécessaires à la rentrée de leurs petits. Beaucoup de parents étaient présents et ont partagé avoir été très satisfaits de cette rencontre.

Friperie : 1 620 \$ ont été amassés! Les parents présents étaient intéressés à contribuer l'année prochaine et plusieurs désiraient participer à cette levée de fonds.

6. CORRESPONDANCE – COURRIER ADRESSÉ AU CÉ

Aucune correspondance à cette réunion.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE

- Mme Brigitte remercie bien sincèrement les membres du conseil pour leur implication.
- Mme Annie Lemieux annonce son départ le 30 juin prochain. Elle sera affectée à la direction de l'école Les Terrasses.
- Mme Brigitte souligne le départ de Mme Éline Charbonneau qui fut 11 ans membre du conseil d'établissement de l'école de Pointe-du-Lac. Son dernier enfant quittant notre école cette année, il s'agit de sa dernière rencontre. Toute notre reconnaissance!
- La parution du magazine « Étincelles et réussites » est aussi souligné. Mme Virginie Ducharme, secrétaire, et les jumeaux Benoit et Samuel Boisvert Girard y sont honorés. Félicitations à ces personnes qui se démarquent au quotidien!
- Le projet « pergola » pour une classe extérieure se réalisera à l'automne 2022. La construction aura lieu durant la présence des élèves, mais le site sera sécurisé.



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LE 14 JUIN 2022

8. SUJETS DE DISCUSSION

288-CE-14-06

a) Budget initial 2022-2023 (Doc. remis sur place)

Mme Brigitte parcourt sommairement le détail du budget initial pour 2022-2023.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Stéphanie Austin ET APPUYÉ PAR Mme Julie Arseneault d'adopter le budget initial 2022-2023 comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

b) Suivi budgétaire 2021-2022 (Doc. remis sur place)

Mme Brigitte ne dépose pas de suivi budgétaire, car les récentes augmentations salariales du personnel du service de garde ont été ajustées récemment ne nous donnant pas un délai raisonnable pour déposer aujourd'hui un budget révisé.

Cependant, on ne prévoit pas de déficit.

289-CE-14-06

c) Fonds à destination spéciale

M. Christian Hamelin, enseignant de 6^e année, souhaite protéger la somme de 500 \$ venant d'une bourse obtenue par « Ose entreprendre » pour le projet « Les petits chefs illuminent les cœurs ».

Il est PROPOSÉ PAR Mme Marie-Ève Lessard ET APPUYÉ PAR Mme Stéphanie Austin d'approuver le fonds à destination spéciale, tel que présenté.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

290-CE-14-06

d) Activités et sorties (ajouts)

Les classes de maternelle 5 ans viendront visiter les classes de 1^{re} année, jeudi le 16 juin.

La classe de M. Christian vivra une activité au centre Singerie Proactif le 22 juin.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Véronique St-Yves ET APPUYÉ PAR Mme Isabelle Lessard d'approuver les ajouts d'activités et de sorties comme présentés.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

291-CE-14-06

e) Matériel didactique aux frais des parents et fournitures scolaires

Mme Brigitte parcourt le tableau qui énumère les différents montants payés par les parents au fil des dernières années. Cette année, il était prévisible que le matériel des maisons d'édition serait à la hausse, étant donné la période d'inflation que nous traversons. Quant au coût des photocopies, le souhait est toujours de s'approcher le plus possible du montant réel d'utilisation.

Les listes de fournitures scolaires uniformes par niveau sont à maintenir.



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LE 14 JUIN 2022

Il est PROPOSÉ PAR Mme Véronique St-Yves ET APPUYÉ PAR Mme Isabelle Chapados d'approuver les listes de matériel didactique aux frais des parents et les listes de fournitures scolaires, telles que présentées.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

292-CE-14-06

f) Agenda et code de vie

Mme Annie présente le code de vie de l'école qui sera, comme à l'habitude, inséré dans l'agenda. Aucun changement n'y a été apporté pour l'an prochain, mis à part une précision sur le port obligatoire de l'uniforme lors des sorties scolaires.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Annie Corbeil ET APPUYÉ PAR Mme Lysanne Dufour d'approuver l'agenda et le code de vie comme présentés.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

293-CE-14-06

g) Entrée progressive maternelle

Les élèves de la maternelle 5 ans vivront la rentrée progressive sur 6 jours, en alternant un demi-groupe à chaque jour. Le service de garde sera ouvert afin d'accommoder les parents. Le 12 septembre, les groupes complets seront en classe. Pendant ces journées, les élèves de la maternelle 4 ans auront des rendez-vous individuels avec leur enseignante, accompagnés de leurs parents.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Isabelle Chapados ET APPUYÉ PAR Mme Mélanie Paquette d'approuver l'entrée progressive pour nos élèves de la maternelle, telle que présentée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

294-CE-14-06

h) Pavillon des Seigneurs – reconstruction

Mme Brigitte fait la lecture de la résolution dont il avait été question à la dernière séance du CÉ pour exprimer le besoin important d'un 2^e plateau sportif et de solliciter un partenariat entre le Centre de services scolaire et la Ville de Trois-Rivières.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Véronique St-Yves ET APPUYÉ PAR Mme Julie Arseneault d'approuver le projet de collaboration proposé pour la reconstruction du Pavillon des Seigneurs, tel que présenté.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

i) Normes et modalités d'évaluation des apprentissages

Le document est parcouru sommairement par Mme Annie Lemieux. Le nombre d'étapes a été réajusté à trois. Les rencontres de parents s'échelonnent maintenant sur une semaine complète afin de moins surcharger la même journée, d'éviter les retards et d'accommoder les horaires des parents.



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LE 14 JUIN 2022

j) Service de garde

Mme Marilyse explique les rencontres qu'elle tient avec chacun des éducateurs du service de garde. Ce temps d'arrêt est profitable pour prendre conscience des forces et des défis de chacun, c'est un moment précieux de considération pour chacun.

k) Formation CÉ

Aucune question n'est soulevée.

l) Date de l'assemblée générale

L'assemblée générale aura lieu pour une 1^{re} fois avant la rencontre de parents, jeudi le 8 septembre à 18 h. Les rencontres de parents débiteront à 19 h. Afin de remercier les parents qui se présenteront à l'assemblée, des tirages seront faits pour des crédits au service de garde.

m) Date de la première réunion du CÉ

La première séance se tiendra mardi le 11 octobre à 19 h.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est abordé à ce point.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est 19 h 32, Mme Isabelle Chapados PROPOSE la levée de l'assemblée, APPUYÉ PAR Mme Stéphanie Austin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Annie Lemieux
Secrétaire

Madame Élane Charbonneau
Vice-présidente

295-CE-14-06

Ajouts aux activités éducatives 2021-2022

Date	Activité	Endroit	TOTAL	BUDGET-ÉCOLE	À PAYER PAR LES PARENTS
18 et 19 mai	Auteur E. Lauzon (3 ^e année)	À l'école	0,00 \$	Culture à l'école	0,00 \$
11 mai 12 mai 26 mai 27 mai	Adrénergie (5 ^e année)	Trois-Rivières	15,60 \$		0,00 \$
13 juin	Excursion de pêche (6 ^e de M. Francis et M. Christian)	Louiseville	0,00 \$		0,00 \$
15 juin	Activités extérieures (1 ^{er} cycle)	Ile Saint-Quentin	4,30 \$		0,00 \$
16 juin	Visite des classes de la maternelle 5 ans à l'école Beau-Soleil	À l'école	0,00 \$		0,00 \$
22 juin	Parcours Ninja, activité sportive, classe de M. Christian (6 ^e)	Singerie Proactif, Trois-Rivières	11.50 \$		0,00 \$
			TOTAL : 31,40 \$		0,00 \$



École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique Maternelle 4 ans - 2022-2023



Matériel de l'enseignant(e) - Maternelle 4 ans

Reprographie

Portfolio, défis de la semaine pour consolider les acquis, feuilles d'exercices pour le développement des compétences visées au préscolaire, exercices de pré-lecture, pré-écriture, pré-mathématique, comptines, traçage, etc.

7,50 \$

Coût total:

7,50 \$

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 



École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique Maternelle 5 ans - 2022-2023



Matériel de l'enseignant(e) - Maternelle 5 ans

Reprographie

Portfolio, défis de la semaine pour consolider les acquis, feuilles d'exercices pour le développement des compétences visées au préscolaire, exercices de pré-lecture, pré-écriture, pré-mathématique, comptines, traçage, etc.

7,50 \$

Coût total:

7,50 \$

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 



Matériel didactique 1^{re} année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 1 ^{re} année		
Français	Cahiers maison*	
	<i>Pixel, Les sons, L'Abécédaire, Journal d'écriture, Cahier de calligraphie</i>	20,45 \$
	Cahiers d'activités	
	<i>ABC avec Majesté</i>	17,85 \$
	<i>Les trucs de Mini-Pouf</i>	9,80 \$
Mathématique	Cahiers maison*	
	<i>Fascicules de mathématiques</i>	4,00 \$
	Cahiers d'activités	
	<i>Mini TNI</i>	7,35 \$
	<i>Mes outils en mathématique</i>	4,00 \$
Éthique et culture religieuse	Matériel maison*	1,30 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique (fascicules thématiques)*	11,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$

Coût total : 79,75 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



Matériel didactique 1^{re} année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 1 ^{re} année		
Français	Cahiers maison*	
	<i>Cahier de projet en écriture et Mots-étiquettes, Cahier de sons et lecture, cahier thématique</i>	14,15 \$
	Cahiers d'activités	
	<i>Le code de la route</i>	9,40 \$
	<i>Lilou</i>	18,30 \$
	<i>Chouette scripte</i>	7,25 \$
Mathématique	Cahier maison*	
	<i>Consolidations, cahier thématique</i>	16,20 \$
	Cahiers d'activités	
	<i>Mini TNI</i>	7,35 \$
	<i>Mes outils en mathématique</i>	4,00 \$
Éthique et culture religieuse	<i>Cahier maison*</i>	2,00 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, éthique et culture religieuse*	0,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$

Coût total : 82,65 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec





Matériel didactique 1^{re} année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 1 ^{re} année		
Français	Cahiers maison*	
	<i>Journal commenté, Pixel, Abécédaire, 6 Cahiers thématiques</i>	29,95 \$
	Cahiers d'activités	
	<i>Le code de la route</i>	9,40 \$
	<i>Dictionnaire de tous les jours</i>	17,60 \$
Mathématique	Cahiers maison*	
	<i>Planches de jeux</i>	1,80 \$
	Cahiers d'activités	
	<i>L'âge des maths</i>	14,40 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, éthique et culture religieuse*	2,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$

Coût total : 79,15 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 





Matériel didactique 1^{re} année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 1 ^{re} année		
Français	Cahiers maison*	
	<i>Cahier d'apprentissages, Texto, Journal d'écriture, cahiers des sons, cahier Winnie, Abécédaire et grammaire</i>	26,75 \$
	Cahiers d'activités	
	<i>Chouette scripte</i>	7,25 \$
	<i>Code de la route</i>	9,40 \$
Mathématique	Cahiers maison*	
	<i>Fascicules, Jeux mathématiques, Lexique mathématiques</i>	18,75 \$
	Cahiers d'activités	
	<i>Mini TNI</i>	7,35 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, éthique et culture religieuse*	3,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$

Coût total : 76,50 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec





École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique 1^{re} année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 1 ^{re} année		
Français	Cahiers maison*	
	<i>Mon cahier d'étude, Texto, Cahier des sons, Journal d'écriture</i>	22,85 \$
	Cahiers d'activités	
	<i>Mon dictionnaire de tous les jours</i>	17,60 \$
	<i>Code de la route</i>	9,40 \$
	<i>Chouette scripte</i>	7,25 \$
Mathématique	Cahier maison*	
	<i>Jeux de mathématique</i>	3,05 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique (fascicules thématiques), éthique et culture religieuse*	13,90 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$

Coût total : 78,05 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 





École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique Multi 2^e année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 2e année		
Français	Cahier maison*	
	<i>Cahier d'étude et de devoirs</i>	10,00 \$
	<i>Cahiers thématiques</i>	9,00 \$
	<i>Abécédaire</i>	5,45 \$
	<i>Cahier de calligraphie et journal commenté</i>	3,65 \$
	<i>Dictionnaire illustré</i>	17,60 \$
	<i>Cahier de grammaire</i>	5,40 \$
Mathématiques	Cahiers d'activités	
	<i>Numérik</i>	18,25 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, éthique et culture religieuse*	2,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$
Coût total :		75,35 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec





Matériel didactique 2^e année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 2e année		
Français	Cahier d'activités	
	<i>Super-Mots</i>	7,35 \$
	Cahier maison*	
	Matériel maison	28,00 \$
Mathématiques	Cahiers d'activités	
	<i>Mini TNI</i>	7,35 \$
	<i>Numérik</i>	18,25 \$
	Cahier maison*	
	Matériel maison	6,90 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, éthique et culture religieuse*	2,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$

Coût total :	73,85 \$
---------------------	-----------------

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 





Matériel didactique 2^e année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 2e année		
Français	Cahier d'activités	
	<i>Chouette cursif</i>	7,25 \$
	Cahier maison*	
	Matériel maison	23,60 \$
Mathématiques	Cahiers d'activités	
	<i>Mini TNI</i>	7,35 \$
	<i>Numérik</i>	18,25 \$
	Cahier maison*	
	Matériel maison	11,20 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, éthique et culture religieuse*	2,50 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$
Coût total :		74,15 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 





Matériel didactique 3^e année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 3e année		
Agenda scolaire		8,00 \$
Français	Cahiers maison*	
	Matériel maison	7,95 \$
Mathématiques	Cahier d'activités	
	Tam-Tam cahiers de savoirs et d'activités	18,70 \$
	Cahiers maison*	
	Matériel maison	6,50 \$
Autres	Cahier d'étude, multidisciplinaire*	23,00 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique*	5,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$
Coût total :		73,15 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec





École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique 3^e année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 3e année		
Agenda scolaire		8,00 \$
Français	Cahier maison*	
	<i>Cahier d'exercices et de conjugaison</i>	19,25 \$
Mathématique	Cahiers maison*	
	<i>Cahier d'exercices</i>	13,45 \$
Autres	<i>Cahier d'étude, multidisciplinaire</i>	23,95 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique*	5,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$
Coût total :		73,65 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec





École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique 3^e année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 3e année		
Agenda scolaire		8,00 \$
Français	Cahier d'activités	
	<i>Zig Zag</i>	18,70 \$
Mathématiques	Cahier d'activités	
	<i>Tam Tam</i>	18,70 \$
Univers social	Cahiers d'activités	
	<i>L'escale</i>	21,65 \$
	<i>Éclair de génie</i>	
Photocopies d'activités	Français, mathématique, science et ECR*	2,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$
Coût total :		73,05 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec





École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique 3^e année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 3e année		
Agenda scolaire		8,00 \$
Français	Cahier maison*	
	<i>Cahier d'étude et de devoirs, multidisciplinaire</i>	17,50 \$
	<i>Cahiers thématiques</i>	9,00 \$
	<i>Abécédaire</i>	5,45 \$
	<i>Cahier de grammaire et journal commenté</i>	8,30 \$
	<i>Agenda</i>	8,00 \$
Mathématiques	Cahiers d'activités	
	<i>Tamtam</i>	18,70 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, éthique et culture religieuse*	5,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$
Coût total :		83,95 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec





École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique 4^e année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 4e année		
Agenda scolaire		8,00 \$
Français	Cahier d'activités	
	<i>Duo</i>	18,70 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	<i>Tam-Tam</i>	18,70 \$
Français et Mathématique	Cahier maison	
	<i>Français, mathématique</i>	5,20 \$
Univers social	Cahier d'activités	
	<i>Combo Escales et Éclair de génie</i>	21,65 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, sciences et technologies, univers social, éthique et culture religieuse*	0,00 \$

Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	4,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$

Coût total :	78,25 \$
---------------------	-----------------

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec





École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique Multi 4^e année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) Multi 4e année		
Agenda scolaire		8,00 \$
Français	Cahier d'activités	
	<i>Duo</i>	18,70 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	<i>Tam-Tam</i>	18,70 \$
Français et Mathématique	Cahier maison	
	<i>Français, mathématique</i>	5,20 \$
Univers social/Sciences	Cahiers d'activités	
	<i>Éclair de génie 5</i>	12,30 \$
	<i>Escapes 4</i>	13,75 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, sciences et technologies, univers social, éthique et culture religieuse*	0,00 \$

Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	4,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$

Coût total :	82,65 \$
---------------------	-----------------

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec





Matériel didactique 5^e année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 5e année		
Agenda scolaire		8,00 \$
Français	Cahiers d'activités	
	<i>Texte 5, stratégies de lecture</i>	11,80 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	<i>Décimale 5</i>	18,70 \$
Univers social	Cahier maison*	
	<i>Zoom 5</i>	5,35 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, univers social, éthique et culture religieuse, etc.*	9,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$
Coût total:		59,35 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 



Matériel didactique 5^e année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant (e) 5e année		
Agenda scolaire		8,00 \$
Français	Cahier maison*	
	<i>Je m'entraîne en français</i>	8,30 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	<i>Décimale 5</i>	18,70 \$
Univers social	Cahier d'activités	
	<i>Escales 5</i>	13,75 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, univers social, éthique et culture religieuse, etc.*	5,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$

Coût total :	60,75 \$
---------------------	-----------------

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)



Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 

Matériel didactique 5^e année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 5e année		
Agenda scolaire		8,00 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	Mini TNI	7,35 \$
	Caméléon	18,85 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, univers social, éthique et culture religieuse, etc.*	15,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$
Coût total :		56,20 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)



Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 



École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique 5^e année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 5e année		
Agenda scolaire		8,00 \$
Français	Cahier maison*	
	Matériel maison	8,60 \$
	Cahier d'activités	
	Ultra-Mots	7,35 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	Les Irréductibles	18,30 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, univers social, éthique et culture religieuse, etc.*	7,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$
Coût total :		56,25 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)



Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 

Matériel didactique Multi 5^e année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) Multi 5e année		
Agenda scolaire		8,00 \$
Français	Cahier d'activités	
	<i>Arobas</i>	18,70 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	<i>Décimale</i>	18,70 \$
Univers social/Sciences	Cahier d'activités	
	<i>Escales 5</i>	13,75 \$
	<i>Éclair de génie 5</i>	12,30 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, univers social, éthique et culture religieuse, etc.*	0,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$

Coût total : 78,45 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)





École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique 6^e année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 6e année		
Agenda scolaire		8,00 \$
Français	Cahier d'activités	
	<i>Les inséparables</i>	18,30 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	<i>Les irréductibles</i>	18,30 \$
Univers social	Cahier maison*	
	<i>Zoom</i>	3,90 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, sciences et technologies, univers social, éthique et culture religieuse, etc.*	4,00 \$

Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$

Coût total :	59,50 \$
---------------------	-----------------

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec





Matériel didactique 6^e année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 6e année		
Agenda scolaire		8,00 \$
Français	Cahier d'activités	
	<i>Les inséparables</i>	18,30 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	<i>Les irréductibles</i>	18,30 \$
Univers social/Sciences	Cahier maison*	
	<i>Matériel maison</i>	12,25 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, univers social, éthique et culture religieuse, etc.*	9,00 \$

Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$

Coût total :	72,85 \$
---------------------	-----------------

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)





Matériel didactique 6^e année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 6e année		
Agenda scolaire		8,00 \$
Français	Cahier maison*	
	Matériel maison	8,30 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	Décimale	18,70 \$
Univers social	Cahier d'activités	
	Sur les rails	14,00 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, sciences et technologies, univers social, éthique et culture religieuse, etc.*	9,00 \$

Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$

Coût total :	65,00 \$
---------------------	-----------------

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)





Matériel didactique 6^e année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 6e année		
Agenda scolaire		8,00 \$
Français	Cahier maison*	
	Matériel maison	17,50 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	Décimale	18,70 \$
Univers social	Cahier maison*	
	Zoom	3,90 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, sciences et technologies, univers social, éthique et culture religieuse, etc.*	5,00 \$

Matériel des spécialistes		
Éducation physique	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$

Coût total:		59,60 \$
--------------------	--	-----------------

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)





École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique 6^e année - 2022-2023

Matériel de l'enseignant(e) 6e année		
Agenda scolaire		8,00 \$
Français	Cahier d'activités	
	<i>Les inséparables</i>	18,30 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	<i>Les irréductibles</i>	18,30 \$
Univers social	Cahier maison*	
	<i>Zoom</i>	3,90 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, sciences et technologies, univers social, éthique et culture religieuse, etc.*	4,00 \$

Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	2,00 \$

Coût total : 59,50 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 







Fournitures scolaires Maternelle 4 ans - 2022-2023

Articles obligatoires à se procurer dans un magasin de votre choix

IDENTIFIEZ BIEN CHAQUE ARTICLE AU NOM DE VOTRE ENFANT

3	Bâtons de colle blanche 40 g (ex.: PRITT)*	
1	Boîte à goûter (pour les dîneurs)	
1	Boîte de 16 GROS feutres, à pointes larges identifiés individuellement (ex.: Crayola)*	
1	Boîte de 24 crayons à colorier, aiguisés et identifiés individuellement	
1	Coffre à crayons à deux compartiments (pour les feutres et les crayons de bois)	
1	Colle liquide blanche 4 onces	
1	Couvre-tout identifié	
1	Paire de ciseaux (lames de métal), droitier ou gaucher selon votre enfant	
1	Paire d'espadrilles avec semelles qui ne tachent pas pour l'intérieur (celles-ci serviront également pour l'éducation physique). Pas de souliers de "skate" par mesure de sécurité	
1	Pochette transparente refermable avec velcro format 9" X 13"	
1	Sac à collation (à placer dans le sac à dos)	
1	Sac à dos assez grand pour y insérer un cartable à anneaux	
1	Serviette de plage pour la détente (celle-ci doit rentrer dans le sac à dos)	
1	Taille-crayons individuel avec réservoir	

* Marque à titre d'exemple. Toute autre marque équivalente peut être achetée.

Articles suggérés



L'école possède ces articles à la disposition de l'élève en classe

2	Boîtes de papiers-mouchoirs
---	-----------------------------

Fournitures scolaires Maternelle 5 ans - 2022-2023

Articles obligatoires à se procurer dans un magasin de votre choix

IDENTIFIEZ BIEN CHAQUE ARTICLE AU NOM DE VOTRE ENFANT

3	Bâtons de colle 40 g	
1	Boîte à goûter (pour les dîneurs)	
1	Boîte de 16 GROS feutres, à pointes larges identifiés individuellement (ex.: Crayola)* (pas de minis crayons)	
1	Boîte de 24 crayons à colorier, aiguisés et identifiés individuellement	
1	Cartable 1 ½ pouce avec pochettes en plastique sur le dessus (y placer les 10 protèges-feuilles à l'intérieur)	
1	Coffre à crayons à deux compartiments (assez grand pour contenir ses effets scolaires et y placer les crayon de bois d'un côté et les crayons feutre de l'autre)	
1	Colle liquide blanche 4 onces	
1	Couvre-tout identifié	
2	Crayons de plomb HB, aiguisés et identifiés	
2	Duo-tangs avec attaches : 1 vert, 1 bleu	
1	Gomme à effacer blanche	
1	Marqueur effaçable bleu à pointe fine	
1	Marqueur noir permanent pointe moyenne	
1	Paire de ciseaux (lames de métal), droitier ou gaucher selon votre enfant	
1	Paire d'espadrilles avec semelles qui ne tachent pas pour l'intérieur (celles-ci serviront également pour l'éducation physique). Pas de souliers de "skate" par mesure de sécurité	
1	Pochette transparente refermable avec velcro format 9" X 13"	
10	Protège-feuilles (pochettes de plastique transparent à 3 trous, ouverture par le haut)	
1	Sac à collation (à placer dans le sac à dos)	
1	Sac à dos assez grand pour y insérer un cartable à anneaux	
1	Sac réutilisable (ex. : sac d'épicerie)	
1	Serviette de plage pour la détente	
1	Taille-crayons individuel avec réservoir	

* Marque à titre d'exemple. Toute autre marque équivalente peut être achetée.



Articles suggérés	
L'école possède ces articles à la disposition de l'élève en classe	
2	Boîtes de papiers-mouchoirs
1	Paire d'écouteurs solides pour l'informatique (de préférence avec une passe sur la tête) sans micro



Fournitures scolaires 1^{re} année - 2022-2023

Articles obligatoires à se procurer dans un magasin de votre choix

IDENTIFIEZ BIEN CHAQUE ARTICLE AU NOM DE VOTRE ENFANT

2	Bâtons de colle 40 g	
1	Boîte de 24 crayons à colorier aiguisés et identifiés individuellement	
1	Boîte de crayons feutres pointe à trait large, lavable, identifiés individuellement, 16 ou + (À placer dans un sac refermable)	
2	Cahiers interlignés doubles pointillés (23,2cm X 18,1 cm) Couleurs requises: 1 jaune, 1 rose <u>identifiés en lettres détachées</u>	<p>EXEMPLE INTERLIGNÉ DOUBLES POINTILLÉS</p> <p>.....</p> <p>← IMPORTANT</p>
1	Cartable 1 pouce à anneaux	
1	Cartons (paquet de 50 feuilles) de bricolage de couleur en feuilles détachées	
1	Couvre-tout	
15	Crayons de plomb HB aiguisés et identifiés	
3	Crayons effaçables à sec , noirs ou bleus, pointes fines	
1	Débarbouillette (pour effacer l'écriture des crayons effaçables à sec dans un petit sac transparent)	
4	Duo-tangs réguliers en plastique souple avec pochettes et attaches en métal , 1 orange, 1 mauve, 1 jaune et 1 bleu	
3	Duo-tangs en carton avec pochettes et attaches en métal : 1 vert, 1 gris et 1 noir	
1	Enveloppe de plastique avec velcro (env. 9 X 11 pouces)	
2	Étuis à crayons (format grand, pas en plastique) ; voir les procédures A-B-C ci-dessous.	
3	Gommes à effacer blanches	
1	Paire d'espadrilles avec semelles qui ne tachent pas pour l'intérieur (elle servira également pour l'éducation physique). Pas de souliers de "skate" par mesure de sécurité.	
1	Paire de ciseaux en métal: gaucher ou droitier	
15	Protège-feuilles (pochettes de plastique transparent, à 3 trous, ouverture par le haut) à insérer dans le cartable à anneaux	
1	Règle de plastique de 30 centimètres identifiée (transparente)	
2	Surligneurs jaune	
1	Tablette de papier (ex.: Alouette *)	
1	Taille-crayon individuel avec réservoir identifié	
Anglais		
1	Cahier de coupure (scrapbook) 30,5 cm x 25,4 cm	
Musique		
1	Duo-tang rouge (pour la musique) avec attaches sans pochette qui sera à conserver aussi pour l'an prochain (bien identifié Musique avec le nom de l'enfant)	
Articles suggérés		
L'école possède ces articles à la disposition de l'élève en classe		
2	Boîtes de papiers-mouchoirs	
1	Paire d'écouteurs avec fil (identifié, placé dans un sac refermable)	
<p>A: Mettre dans le premier étui: un surligneur, les ciseaux, 1 bâton de colle, 1 crayon effaçable, 3 crayons de plomb, une gomme à effacer et un taille-crayon</p> <p>B: Mettre dans le deuxième étui: les crayons de couleur en bois.</p> <p>C: Mettre dans un sac de plastique refermable identifié: le reste des effets (crayons de plomb, surligneur, crayons effaçables, gommes à effacer, colle). Ce sac servira de réserve, celle-ci sera gérée par l'enseignante.</p>		



* Marque à titre d'exemple. Toute autre marque équivalente peut être achetée.
Les articles de l'an passé en bon état peuvent être réutilisés.

Fournitures scolaires

2^e année - 2022-2023

Articles obligatoires à se procurer dans un magasin de votre choix

IDENTIFIEZ BIEN CHAQUE ARTICLE AU NOM DE VOTRE ENFANT

2	Bâtons de colle (40 grammes)			
1	Boîte à goûter identifiée (pour les dineurs)			
1	Boîte de 16 crayons feutres de couleur à pointe large			
1	Boîte de crayons à colorier aiguisés et identifiés individuellement			
3	Cahiers interlignés doubles : sans pointillé; 1 rose, 1 vert, 1 jaune	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Ligne d'écriture</td> </tr> <tr> <td>Ligne d'écriture</td> </tr> </tbody> </table>	Ligne d'écriture	Ligne d'écriture
Ligne d'écriture				
Ligne d'écriture				
2	Crayons feutres permanents noirs à pointe fine			
10	Crayons de plomb			
4	Crayons effaçables à sec noirs (pointes fines)			
1	Débarbouillette ou chiffon (pour effacer le crayon effaçable à sec)			
4	Duo-tangs réguliers (avec attaches métal et pochettes) 1 mauve, 1 gris, 1 vert et 1 jaune			
2	Étuis à crayons: Un contenant les crayons à colorier et l'autre les crayons de plomb			
3	Gommes à effacer blanches			
1	Paire d'espadrilles avec semelles qui ne tachent pas pour l'intérieur (celles-ci serviront également pour l'éducation physique). Pas de souliers de "skate" par mesure de sécurité.			
1	Paire de ciseaux			
1	Paquet de 5 séparateurs			
1	Pochette en plastique perforée avec velcro			
1	Portfolio en carton (avec pochettes sans attache)			
40	Protège-feuilles (pochettes trouées), ouverture par le haut à placer dans la reliure à anneaux			
1	Règle de plastique transparent de 30 centimètres identifiée (graduée en centimètres seulement)			
1	Reliure à anneaux de 2 pouces			
1	Reliure à anneaux de 1 pouce			
1	Sac à collation placé dans le sac à dos			
1	Sac à dos			
2	Surligneurs jaunes			
1	Taille-crayon individuel avec réservoir <u>dévissable</u> identifié			
Musique				
1	<u>SEULEMENT POUR NOUVEAUX ÉLÈVES :</u> Duo-tang rouge (pour la musique) avec attaches sans pochette. Feuilles à conserver pour la 3e année (bien identifié Musique avec le nom de l'enfant)			
Anglais				
1	Cahier de coupure (scrapbook) 30,5 cm x 25,4 cm			
Articles suggérés				
L'école possède ces articles à la disposition de l'élève en classe				
2	Boîtes de papiers-mouchoirs			
1	Carte de membre de la bibliothèque municipale (gratuite et à conserver à la maison)			

* Marque à titre d'exemple. Toute autre marque équivalente peut être achetée.



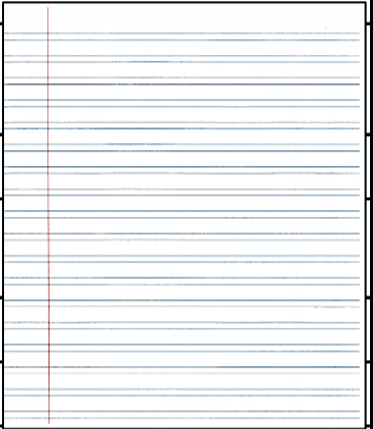
Les articles de l'an passé en bon état peuvent être réutilisés.



Fournitures scolaires 3^e année - 2022-2023

Articles obligatoires à se procurer dans un magasin de votre choix

IDENTIFIEZ BIEN CHAQUE ARTICLE AU NOM DE VOTRE ENFANT

2	Bâtons de colle	
1	Boîte de 24 crayons à colorier en bois (aucun crayon feutre)	
2	Coffres à crayons (pas en métal) 1 pour les crayons à colorier	
12	Crayons de plomb HB	
3	Duo-tangs avec 3 attaches parisiennes : 1 rouge, 1 jaune, 1 vert	
2	Gommes à effacer blanches	
1	Paire de ciseaux à bout pointus	
1	Paire d'espadrilles avec semelles qui ne tachent pas pour l'intérieur et qui serviront également pour l'éducation physique	
2	Petits cahiers interlinés (à interlignes réguliers , 32 pages, sans les pointillés)	
2	Pochettes cartonnées sans les attaches	
1	Règle de plastique transparente de 30 centimètres identifiée (graduée en centimètres des 2 côtés)	
1	Sac à collation (petit et identifié - à part de la boîte à lunch)	
2	Stylos bleus avec capuchons	
4	Surligneurs : 2 jaunes, 2 roses	
1	Taille-crayons avec réservoir qui visse	
Musique		
1	Cartable 1 pouce rouge (à conserver pour la 4 ^e année)	
Anglais		
1	Petit cahier interliné (interlignes réguliers , 32 pages, sans les pointillés)	
1	Cartable 1 pouce avec pochettes	
Éducation physique		
1	Sac en tissu	
1	Short, T-shirt, paire de bas (costume suggéré)	
Articles suggérés		
L'école possède ces articles à la disposition de l'élève en classe		
2	Boîtes de papiers-mouchoirs	
1	Carte de membre de la bibliothèque municipale (gratuite et à conserver à la maison)	
1	Flûte Soprano	
1	Paire de petits écouteurs pour l'informatique	

* Marque à titre d'exemple. Toute autre marque équivalente peut être achetée. Les articles de l'an passé en bon état peuvent être réutilisés.





Fournitures scolaires 4^e année - 2022-2023

Articles obligatoires à se procurer dans un magasin de votre choix

IDENTIFIEZ BIEN CHAQUE ARTICLE AU NOM DE VOTRE ENFANT

1	Bâton de colle 40 g
1	Boîte de 24 crayons à colorier en bois
3	Cahiers 3 trous
1	Cartable ½ pouce (il sera dans le sac d'école car c'est le cartable d'étude)
1	Crayon effaçable à sec
1	Crayon noir permanent pointe ultra fine
12	Crayons de plomb HB
12	Crayons feutres de couleur
2	Gommes à effacer blanches
1	Paire de ciseaux
1	Paire d'espadrilles avec semelles qui ne tachent pas pour l'intérieur (celles-ci serviront également pour l'éducation physique). Pas de souliers de "skate" par mesure de sécurité.
1	Paquet de 10 feuilles protectrices en plastique transparent
1	Paquet de 10 onglets de classement durable autocollants 2 pouces
2	Pochettes cartonnées
1	Règle en cm en plastique (30 cm)
1	Stylo
2	Surligneurs de couleurs différentes
1	Taille-crayons avec réservoir
Anglais	
1	Cahier 3 trous (pas de spiral)
1	Cartable (1 po)
1	Paquet de 5 feuilles protectrices en plastique transparent
1	Paquet de séparateurs à onglets cartonnés en entier (pas les onglets en plastiques)
Musique	
1	Cartable rouge (1 po) (récupérer celui de l'année dernière)
Éducation physique	
1	Sac en tissu
1	Short, T-shirt, paire de bas (costume suggéré)
Articles suggérés	
L'école possède ces articles à la disposition de l'élève en classe	
2	Boîtes de papiers-mouchoirs
1	Carte de membre de la bibliothèque municipale (gratuite et à conserver à la maison)
1	Casque d'écoute
1	Dictionnaire de poche bilingue « Robert Collins »
1	Flûte soprano





* Marque à titre d'exemple. Toute autre marque équivalente peut être achetée.
Les articles de l'an passé en bon état peuvent être réutilisés.

Fournitures scolaires 5^e année - 2022-2023

Articles obligatoires à se procurer dans un magasin de votre choix

IDENTIFIEZ BIEN CHAQUE ARTICLE AU NOM DE VOTRE ENFANT

1	Bâton de colle 40 g	
1	Boîte de 16 marqueurs (crayons-feutres)	
1	Boîte de crayons à colorier (12 ou 24) en bois	
5	Cahiers, 3 trous (À RENOUELER AU BESOIN) (<i>Éviter les cahiers à spirales</i>)	
1	Calculatrice de base (À conserver pour l'an prochain)	
1	Carte de membre de la bibliothèque municipale (gratuite et à conserver à la maison)	
12	Crayons de plomb HB et/ou 1 crayon pousse-mines avec mines noires	
2	Crayons effaçables à sec (pointe fine)	
1	Crayon permanent noir pointe fine (ex: Sharpie)	
10	Feuilles protectrices en plastique transparent	
1	Gomme à effacer blanche	
1	Paire de ciseaux à bouts pointus	
1	Paire d'espadrilles avec semelles qui ne tachent pas pour l'intérieur (celles-ci serviront également pour l'éducation physique). Pas de souliers de "skate" par mesure de sécurité.	
1	Paquet d'environ 50 feuilles quadrillées (4 carrés au pouce)	
2	Paquets de séparateurs / 5 positions	
1	Petit rapporteur d'angles semi-circulaire (180 degrés) (À conserver pour l'an prochain)	
1	Règle en <u>plastique</u> , transparente et graduée en <u>cm</u> des 2 côtés (30 cm)	
1	Reliure à anneaux de <u>2,54 cm</u> (1 po) avec pochettes (éviter les reliures à anneaux à fermeture éclair)	
2	Stylos	
3	Surligneurs de couleurs différentes	
1	Taille-crayons avec réservoir qui visse	
Anglais		
1	Cahier, 3 trous (Éviter les cahiers spirales)	
1	Cartable (1 po)	
5	Feuilles protectrices en plastique transparent	
1	Paquet de séparateurs à onglets cartonnés en entier (pas les onglets en plastique)	
Musique		
1	Cartable rouge (1 po) (récupérer celui de l'année dernière)	
Éducation physique		
1	Sac en tissu	
1	Short, T-shirt, paire de bas (costume suggéré)	
Articles suggérés		
L'école possède ces articles à la disposition de l'élève en classe		
1	Boîte de papiers-mouchoirs	
1	Dictionnaire anglais de poche <i>Robert Collins</i>	
1	Flûte soprano	
1	Paire d'écouteurs	

* Marque à titre d'exemple. Toute autre marque équivalente peut être achetée.
Les articles de l'an passé en bon état peuvent être réutilisés.

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 



Fournitures scolaires 6^e année - 2022-2023

Articles obligatoires à se procurer dans un magasin de votre choix
IDENTIFIEZ BIEN CHAQUE ARTICLE AU NOM DE VOTRE ENFANT

1	Bâton de colle 40 g
1	Cahier spirale au choix de l'enfant (pour les traces d'étude)
4	Cahiers, 3 trous (À RENOUELER AU BESOIN)
1	Calculatrice de base
1	Carte de membre de la bibliothèque municipale (gratuite et à conserver à la maison)
12 ou 24	Crayons de bois à pointe fine
12	Crayons de plomb HB
1	Crayon effaçable à sec
12 ou 24	Crayons feutre
1	Crayon feutre permanent noir à pointe fine
3	Duo-tangs avec pochettes et attaches parisiennes
1	Gomme à effacer blanche
1	Paire de ciseaux à bouts pointus
1	Paire d'espadrilles avec semelles qui ne tachent pas pour l'intérieur (celles-ci serviront également pour l'éducation physique). Pas de souliers de "skate" par mesure de sécurité.
1	Paquet de feuilles de cartable (100)
1	Paquet de feuilles quadrillées (4 carreaux/pouce)
2	Paquet de 5 feuilles protectrices en plastique transparent (à placer dans le cartable)
1	Paquet de 5 séparateurs avec une pochette à l'intérieur (à placer dans le cartable)
1	Rapporteur d'angle
1	Règle en plastique , transparente et graduée en cm des 2 côtés (30 cm) avec coins à 90 degrés
1	Reliure à anneaux de 3,81 cm (1 1/2 po) avec pochettes à l'intérieur
2	Stylos (pour la correction)
4	Surligneurs couleurs différentes
1	Taille-crayons avec réservoir qui visse
Anglais	
1	Cahier, 3 trous
1	Cartable (1 po)
1	Duo-tang avec pochettes et attaches parisiennes
1	Paquet de 5 feuilles protectrices en plastique transparent
1	Paquet de 5 séparateurs à onglets cartonnés en entier
Musique	
1	Cartable rouge (1 po) (récupérer celui de l'année dernière)
Éducation physique	
1	Sac en tissu
1	Short, T-shirt, paire de bas (costume suggéré)
Articles suggérés	
L'école possède ces articles à la disposition de l'élève en classe	
2	Boîtes de papiers-mouchoirs
1	Dictionnaire de poche bilingue "Roberts Collins" bien identifié au nom de votre enfant
1	Flûte soprano
1	Paire d'écouteurs



* Marque à titre d'exemple. Toute autre marque équivalente peut être achetée.
Les articles de l'an passé en bon état peuvent être réutilisés.



ÉCOLE NOTRE-DAME

Maternelles 4 ans et 5 ans

Avant-midi

8 h 40 : Entrée des élèves

8 h 45 : Classe

11 h 06 : Départ des élèves

Après-midi

12 h 26 : Entrée des élèves

12 h 31 : Classe

14 h 52 : Départ des élèves

ÉCOLE BEAU-SOLEIL

7 h 45 : Surveillance dans la cour

7 h 51 : Entrée des élèves

7 h 55 : Classe

Récréation : 8 h 55 à 9 h 15
ou
9 h 57 à 10 h 17

11 h 17 : Départ des élèves

12 h 36 : Entrée des élèves

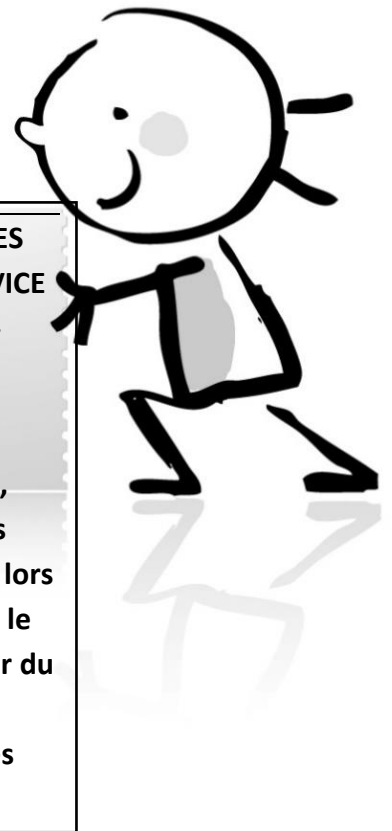
12 h 40 : Classe

Récréation : 13 h 20 à 13 h 40
ou
13 h 40 à 14 h 00

15 h 00 : Départ des élèves

**NOTE POUR LES ÉLÈVES
NON-INSCRITS AU SERVICE
DE GARDE OU NON-
TRANSPORTÉS EN
AUTOBUS :**

**Par souci de sécurité,
veuillez respecter les
horaires de surveillance lors
de l'arrivée sur la cour le
matin 7 h 45 et au retour du
dîner 12 h 36* en se
présentant aux portes
centrales de l'école.**



* Pour les dîneurs du service de garde qui exceptionnellement dînent à la maison, le retour à l'école est prévu à 12 h 36



Personnel de l'école

SERVICE ADMINISTRATIF			
Directrice	Brigitte Carrier	Secrétaires d'école	Sylvie Dugas
Directrice adjointe	Marie-Andrée Biron		Virginie Ducharme
Directrice adjointe	Marie-Ève Grandbois		Dominique Nadeau
PERSONNEL ENSEIGNANT			
Maternelle 4 ans	Marie-Josée Groulx	4 ^e année	Manon Diamond
	Julie Drouin		Kathleen Boucher
Maternelle 5 ans	Isabelle Boucher	4 ^e /5 ^e année	Valérie Bastarache
	Mélanie Cayouette		Mélissa Tremblay
	Nancy Héon		À déterminer
1 ^{re} année	Natalie Boucher	5 ^e année	Maxime Projean
	Nancy Langevin		Sandra Harvey
	Carolyn Bergeron		Laura Levy
	Joanne Panneton		Nathalie Côté
2 ^e année	Annie Bourque-Fortin	6 ^e année	Christian Hamelin
	Vicky Grenier		Francis Chayer
	Chantale Boulay		À déterminer
	Caroline Pouliot-Pelletier		Anne-Marie Legendre
	Chantal Rousseau		Billie Arcand
2 ^e /3 ^e année	Isabelle Chapados	Ens.-orthopédagogues	À déterminer
	Mélanie Lessard		Marie-Josée Lapointe
3 ^e année	Marilou Thiboutot-Bernier		Nancy Nickner
	Nathalie Loisel		
	Annie Giroux		
	Josée Paquin		
	Marie-Claude Chouinard		
SERVICES COMPLÉMENTAIRES			
		Psychologue	Sandra Dicaire
		Agente de réadaptation	Annie Corbeil
		Tech. en éduc. spécialisée	À déterminer
PERSONNEL ENSEIGNANT (SPÉCIALISTES)			
Éducation physique	Claude Turcotte		
	Manon Guay		
Anglais	Maxime Brochu		
	Camille Duguay		
	Mariève Chamberland		
Musique	Youli Poirier		
	Annie Guillemette		
	À déterminer		
BIBLIOTHÈQUE			
		Tech. en documentation	Marie-Pier Cyrenne
SERVICE DE GARDE			
		Tech. en service de garde	Annie Santerre
			Marilyse Dupont
CONCIERGERIE			
		Concierges	Paul Perrin
			Nathalie Nolet



Énoncé de la mission éducative

Notre école favorise la réussite de chacun par une approche centrée sur les besoins. Ainsi accompagné, chaque élève est placé au cœur de sa démarche d'apprentissage afin qu'il puisse développer son plein potentiel, devenir autonome et engagé dans son cheminement scolaire.

Notre vision

L'école de Pointe-du-Lac offre un milieu de vie dynamique et accueillant qui multiplie les occasions de dépassement et de découvertes. Une approche inspirée par le respect et la persévérance guide nos actions quotidiennes pour développer le meilleur de chacun.



Nos valeurs



Persévérance

Je suis engagé dans mon travail, car j'y mets les efforts nécessaires.

Je développe des méthodes de travail efficaces.

J'applique les stratégies enseignées en classe.

Respect

Je maintiens des relations harmonieuses dans mes paroles et gestes.

Je fais preuve d'ouverture et de tolérance aux autres.

J'accepte les différentes façons d'apprendre des autres qui m'entourent.

Je fais attention à mon environnement.

Épanouissement

J'ai une image positive de moi, je reconnais mes qualités, mes forces et mes défis.

J'adopte de saines habitudes de vie.

Je participe à une variété d'activités dans différents champs d'intérêt.

Nos priorités

Réussite scolaire :



Différencier l'enseignement de la lecture afin de répondre aux besoins de chacun.

Bien-être :



Développer un milieu de vie sécuritaire et bienveillant qui favorise le respect entre tous.




Assurer un milieu de vie permettant l'exploration de divers champs d'intérêt.



Règlements généraux et mesures de sécurité

Absence de l'école	<ul style="list-style-type: none">❖ Le parent <u>doit téléphoner à l'école le plus tôt possible le matin</u> afin de signaler l'absence de son enfant, au numéro 819 377-1312.❖ Il peut aussi <u>laisser un message en tout temps sur la boîte vocale</u> en spécifiant les motifs de l'absence, évitant ainsi d'être dérangé au travail.❖ Le parent peut également communiquer l'absence de son enfant via l'application <u>Portail Parents Mozaïk</u>.❖ Lorsque l'enfant fréquente le service de garde, le parent doit également aviser ce dernier en téléphonant au numéro 819 377-6200❖ Si l'absence est prévue à l'avance, le parent peut en informer l'enseignant(e) par écrit. Dans le cas où l'enfant doit quitter seul pendant le temps de classe, il doit avoir obligatoirement une autorisation écrite des parents. <p>Dans les cas d'absences jugées anormales ou trop nombreuses, un signalement peut être fait à la DPJ conformément à l'article 18 de la Loi sur l'instruction publique.</p>
Absence du service de garde	<ul style="list-style-type: none">❖ Lorsque l'enfant fréquente le service de garde, le parent doit également aviser ce dernier en téléphonant au numéro 819 377-6200
Arrivées	<ul style="list-style-type: none">❖ L'entrée des élèves est fixée à 7 h 51. L'arrivée des élèves sur la cour est fixée à 7 h 46, début de la surveillance, sauf si l'élève arrive en autobus ou inscrit au service de garde.❖ L'entrée du midi est fixée à 12 h 36.
Retard	<ul style="list-style-type: none">❖ Tout retard de l'élève doit être motivé par ses parents dans l'agenda ou par l'élève à son arrivée à l'école. L'entrée se fait alors par l'entrée principale de l'école et l'élève doit se présenter au secrétariat.❖ Un élève est considéré en retard lorsqu'il n'est pas entré dans l'école accompagné par le personnel. <p>Conséquence prévue au non-respect de la règle :</p> <ul style="list-style-type: none">❖ Des mesures particulières seront entreprises pour l'élève qui cumule un nombre important de retards.
Transport maison-école	<ul style="list-style-type: none">❖ Les parents qui reconduisent leur enfant le matin en automobile doivent utiliser le débarcadère en fonction à partir de 7h43. Si le parent désire accompagner son enfant à l'avant de l'école, il doit utiliser les espaces de stationnement disponibles et circuler de façon sécuritaire.❖ Par mesure de sécurité, seules la bicyclette et la trottinette sont admises. De plus, elles doivent être placées sur un support à vélos avec un cadenas, dès l'arrivée à l'école.❖ Les planches à roulettes et les patins à roues alignées ne sont pas permis.❖ Sur les terrains de l'école, l'élève doit circuler à côté de son vélo. De plus, il doit attendre le signal du surveillant pour quitter à la fin de la journée. <p>Note : L'école ne peut se tenir en aucun cas responsable des bris ou vols.</p>
La cour d'école	<ul style="list-style-type: none">❖ La cour d'école est réservée aux élèves, aux enseignants et aux éducateurs qui doivent assurer la sécurité des élèves. La présence des parents risque de créer des situations inconfortables. <p>Nous vous demandons donc de ne pas circuler sur le terrain de l'école durant les heures scolaires et du service de garde. Après les cours, aucune surveillance n'est assurée par les enseignants; cela devient votre responsabilité.</p>

<p style="text-align: center;">Récréations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Il est interdit, durant une récréation, d'entrer dans l'école sans la permission d'un surveillant. Également, tout élève qui doit sortir des limites de la cour doit en informer un surveillant. ❖ Pour une question de propreté des locaux, l'élève doit changer ses souliers. ❖ L'élève doit sortir rapidement et éviter de flâner aux toilettes ou à son casier. ❖ L'élève doit adopter un comportement sécuritaire dans ses choix de jeux. Tout adulte qui intervient est dans le droit de retirer un élève d'un jeu. ❖ Lorsqu'une récréation est intérieure, l'élève doit s'occuper dans sa classe calmement. ❖ Les déchets doivent être jetés dans la poubelle. ❖ Les jeux de bousculade et de violence sont interdits.
<p style="text-align: center;">Pour une circulation harmonieuse et sécuritaire des élèves dans l'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les entrées et les sorties dans l'école se font calmement. Toute circulation se fait en marchant. ❖ <u>Les attentes concernant les entrées des élèves :</u> Les élèves entrent calmement en marchant l'un derrière l'autre et circulent à droite. Si après plusieurs rappels des membres du personnel, une communication sera faite auprès des parents et des conséquences seront appliquées pour le non-respect de la règle.
<p style="text-align: center;">Tenue vestimentaire</p>	<p><u>REQUIS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Vêtements propres, adaptés à la saison, à l'état de la cour d'école et au contexte scolaire; ❖ Souliers d'intérieur et d'extérieur; ❖ En tout temps, l'uniforme de l'école doit être porté. Le vêtement du bas est au choix du parent. <p><u>INTERDITS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Vêtements trop courts, troués ou marqués de symboles violents; ❖ Chaînes et tout accessoire à connotation violente; ❖ Souliers talons hauts, sandales de plage (gougounes); ❖ À l'intérieur : casquettes, tuques, chapeaux, le port du capuchon, bottes. ❖ La couleur des cheveux doit s'approcher le plus possible d'une couleur naturelle. <p>Pour l'éducation physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Shorts ou pantalons de survêtement, t-shirt, espadrilles (souliers de « skate » à éviter). ❖ Pour des raisons d'hygiène, l'élève est invité à apporter ses vêtements d'éducation physique à la maison le vendredi afin de les laver. <p>Note : En tout temps, l'école ne se tient pas responsable des vêtements perdus ou volés. Nous vous invitons à inscrire le nom de votre enfant à l'intérieur.</p> <p style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Conséquence prévue au non-respect de la règle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Port d'un vêtement adéquat et prêté pour la journée.

<p style="text-align: center;">Respect</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le « Madame » et le « Monsieur » doivent être utilisés pour s'adresser à un adulte de l'école. ❖ Le vouvoiement est également demandé pour favoriser la courtoisie. ❖ L'élève doit utiliser un vocabulaire respectueux et un ton de voix adéquat quand il s'adresse aux autres. ❖ Aucun geste disgracieux envers quelqu'un ne sera toléré. ❖ Les brigadiers scolaires sont en poste pour assurer la sécurité des piétons. L'élève doit collaborer avec eux et les respecter.
<p style="text-align: center;">Circulation des parents dans l'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour des motifs de sécurité et de responsabilité, vous devez vous adresser au secrétariat en arrivant pour obtenir l'autorisation de circuler. Si vous accompagnez votre enfant à l'école, il se dirigera seul en classe afin de développer son autonomie, après s'être présenté au secrétariat.
<p style="text-align: center;">Soin du matériel scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tous les volumes de bibliothèque doivent être remis à temps et <u>n'être jamais prêtés</u>. ❖ L'élève doit prendre soin de tout son matériel et éviter d'enlever des pages dans son agenda. ❖ Bureaux et chaises doivent être gardés propres et en bon état. ❖ Tout le matériel mis à la disposition des élèves pour les jeux organisés devra être respecté. <p style="text-align: center;">Conséquence prévue au non-respect de la règle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'élève devra nettoyer, réparer ou rembourser le matériel perdu ou endommagé.
<p style="text-align: center;">Collation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Seules les collations santé sont autorisées : produits laitiers, fruits et légumes frais. ❖ Des suggestions pour la collation : fromage, melon en cubes, pomme, raisins, orange (épluchée en quartiers), bâtonnets de carotte, de céleri, de concombre, de navet, fleurons de chou-fleur ou brocoli, rondelles de poivron, yogourt à boire. <p style="text-align: center;">➤ Prévoir une cuillère si nécessaire.</p>
<p style="text-align: center;">Allergies sévères</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Afin de protéger les élèves sévèrement allergiques, les aliments contenant des noix et des arachides sont interdits. ❖ Le logo  permet un choix avisé.
<p style="text-align: center;">Dîners</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ La boîte à goûter doit être identifiée. ❖ Un repas équilibré doit être privilégié. ❖ Pour une question de sécurité, les élèves n'ont pas l'autorisation d'aller au restaurant sur l'heure du dîner. ❖ Un élève inscrit au service de garde pour le dîner ne peut s'absenter sur l'heure du midi sans une autorisation écrite du parent. ❖ Pour des raisons de santé, la gomme, les boissons gazeuses, les friandises et les nouilles appelées « Ramen » sont interdites. ❖ Les élèves qui dînent à la maison doivent être de retour à l'école seulement à 12h36 puisqu'il n'y a pas de surveillance plus tôt. Ils entreront par les portes centrales au son de la cloche.

<p>Sorties scolaires</p>	<p>À moins d'avis contraire qui sera communiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Le port des vêtements scolaires demeure obligatoire. ❖ L'argent de poche est interdit.
<p>Départ hâtif</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour tout départ avant la fin des cours le parent doit : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer avec le secrétariat et le service garde (s'il y a lieu) ➤ Aviser par écrit l'enseignant(e) <p>À l'heure convenue, votre enfant se dirigera au secrétariat pour vous attendre.</p>
<p>Fermeture d'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Lors d'une tempête annoncée, le parent doit consulter la page Facebook ou le site Internet du Centre de services scolaire afin d'être informé d'une suspension de cours ou d'une fermeture d'école. ❖ En cas de fermeture d'école nécessitant un retour imprévu de votre enfant à la maison (tempête, verglas, chauffage défectueux, etc.), vous devez prévoir un lieu d'hébergement d'urgence et en informer votre enfant.
<p>Matériel de jeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Seul le matériel pour les cours est autorisé à l'école; <p>INTERDIT</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Tout objet de violence, iPod, appareils et jeux électroniques, cellulaires, cartes de jeux diverses et tout autre jouet provenant de la maison (à moins d'une autorisation pour une activité spéciale); ❖ Il est interdit d'avoir de l'argent de poche à l'école; ❖ Il est strictement interdit d'avoir et de mâcher de la gomme dans l'école et sur tout le terrain de l'école. <p>Note : En tout temps, l'école ne se tient pas responsable des objets perdus ou volés. <i>Nous vous invitons à y inscrire le nom de votre enfant.</i></p> <p style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Conséquence prévue au non-respect de la règle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'objet sera confisqué et remis au moment jugé opportun. Le parent devra se présenter à l'école pour récupérer l'objet confisqué.
<p>Maladie ou accident</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tout accident ou malaise doit être signalé par l'élève au premier adulte qu'il voit. L'élève est reconduit au secrétariat pour recevoir les premiers soins par la secrétaire qui communiquera avec les parents, si nécessaire. ❖ Pour tout médicament à prendre par l'élève à l'école, le parent doit compléter <u>le formulaire prévu à cet effet en faisant la demande au secrétariat</u>. L'école ne fournit aucune médication. Tout membre du personnel ne peut donner aucun médicament non prescrit. Selon la Loi, si un enfant prend un médicament prescrit, la prescription doit obligatoirement accompagner le médicament. ❖ Dans le cas d'une blessure grave ou d'un accident, la direction de l'école ou son représentant prendra les mesures qui s'imposent afin d'assurer les soins médicaux. La décision de transporter un élève par ambulance est prise par la direction de l'école ou son représentant et le coût revient aux parents. Dans le cas d'une telle situation, le répondant sera prévenu par téléphone et un adulte responsable accompagnera l'élève jusqu'au centre hospitalier et y demeurera jusqu'à l'arrivée du répondant.

<p style="text-align: center;">Sinistre</p>	<p>Pour une évacuation d'urgence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Dès que l'alarme est transmise, les élèves se placent en rang dans la classe ou local en attendant que les responsables des parcours vérifient la sécurité offerte sur les parcours à emprunter pour quitter les lieux. ❖ Après la vérification, le titulaire ferme les fenêtres et informe les élèves qu'ils peuvent sortir en rang calmement, sans courir ni crier. Aucun objet ne doit être apporté par les élèves. ❖ Dès que tous les élèves sont sortis du local, le titulaire prend la liste de ses élèves, ferme la porte et guide son groupe. ❖ Tous les élèves de l'école se dirigent vers la cour de l'école ou à l'avant. Les classes se placent en rang et par niveau selon le plan des mesures d'urgence. ❖ Le titulaire nomme chaque élève et signale le résultat à la direction ou au pompier en levant un carton vert. Si un élève manque à l'appel de ses présences, la direction ou un pompier en est informé. ❖ Attendre la décision finale pour réintégrer l'édifice. ❖ S'il y a lieu, l'enseignant(e) accompagne ses élèves à l'école Notre-Dame.
<p style="text-align: center;">Outils technologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ L'élève qui utilise des outils technologiques s'engage à respecter les règles d'usage qui y sont associées. ❖ L'utilisation du compte de courrier électronique de l'élève doit être faite de manière respectueuse. ❖ Un élève qui ne respecte pas les règles d'usage connues se verra retirer le privilège d'utiliser les outils technologiques disponibles.
<p style="text-align: center;">Voyage récréatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le parent doit aviser le plus tôt possible de l'absence de son enfant pour un voyage. ❖ L'enseignant(e) n'est pas tenu de fournir du travail à l'avance. ❖ Les travaux effectués en classe durant l'absence de l'élève devront être repris au retour. ❖ Les périodes d'enseignement ne peuvent évidemment pas être reprises.
<p style="text-align: center;">Direction</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour toute situation qui suscite un questionnement ou une inquiétude, la direction se garde un droit de regard et se réserve le droit d'interpeller le parent afin de discuter et de prendre position.



Code de vie à l'école et au service de garde

Le **code de vie** t'est présenté pour :

- ❖ Te responsabiliser;
- ❖ Te rendre autonome;
- ❖ Respecter les droits des autres;
- ❖ T'apprendre et te transmettre des valeurs positives et des compétences nécessaires à ta réussite.

Le **code de vie** regroupe :

- Les règles de vie;
- Les règles de conduite et mesures de sécurité.

ROUGE : Informations acheminées aux parents décrivant un comportement grave ou un geste à tolérance zéro qui nécessite une intervention de la direction ou d'une personne désignée par celle-ci.

JAUNE : Informations acheminées aux parents décrivant un manquement aux règles de vie avec description de la situation observée et des mesures éducatives appliquées.

VERT : Informations acheminées aux parents décrivant une mention exceptionnelle pour un geste particulier avec la description de la situation observée.



Le climat harmonieux d'une école résulte d'une précieuse collaboration entre l'élève, ses parents et les membres du personnel.

TOLÉRANCE « 0 »

Exemples de gestes à tolérance « 0 » :

- intimider;
- menacer les pairs ou les adultes;
- attaquer physiquement les pairs ou les adultes;
- mettre la sécurité physique des autres en danger;
- briser ou vandaliser l'environnement et le matériel scolaire;
- consommer, vendre ou être en possession de substances illicites;
- posséder des objets à caractère dangereux;
- voler des objets;
- fuguer de l'école;
- manifester de l'impolitesse grave.

Différents types d'intervention :

- rencontre de l'enfant et/ou des parents;
- retrait d'un jeu;
- temps à reprendre;
- pratique du comportement approprié et attendu;
- gestes de réparation;
- présentation d'excuses;
- démarche de responsabilisation;
- suspension « interne »;
- suspension « externe »;
- signalement aux policiers;
- présence aux journées pédagogiques;
- autres...

- **Toute intervention est planifiée et réalisée selon l'intensité et la fréquence du comportement inapproprié. Une gradation est souvent établie. Aussi, l'intention de l'élève est fortement considérée dans le choix des interventions.**


➤ Billet vert

- Pour souligner un comportement positif, un geste qui se démarque!
- Un tirage parmi les élèves ayant reçu un billet vert est fait chaque mois afin de reconnaître et de valoriser les gestes positifs.

 École de POINTE-DU-LAC	
Billet Soleil (vert) Bravo, je suis fier(ère) de toi!	
Nom de l'élève :	
Classe :	Date :
L'élève a démontré une action ou un geste positif dans le thème suivant :	
<input type="checkbox"/> Autonomie	Voici pourquoi je suis fier(ère) de toi :  <small>Image source : http://www.kiwif.fr/nature/smile/</small>
<input type="checkbox"/> Écoute	
<input type="checkbox"/> Accueil, gentillesse	
<input type="checkbox"/> Entraide, coopérations	
<input type="checkbox"/> Effort, persévérance	
<input type="checkbox"/> Circule bien dans l'école	
<input type="checkbox"/> Politesse	
<input type="checkbox"/> Autre :	
Intervenant :	
Signature du parent :	

➤ Billet jaune


- Pour communiquer aux parents un comportement qui contrevient au code de vie de l'école.
- Le billet jaune entraîne une intervention qui se veut éducative.
- Des conséquences plus importantes peuvent être attribuées à l'élève qui répète volontairement les comportements inappropriés et donc, accumule des billets jaunes pour des motifs similaires.

 École de POINTE-DU-LAC	
Billet jaune	
Nom de l'élève :	
Classe :	Date :
Intervenant :	
<input type="checkbox"/> Bousculer	
<input type="checkbox"/> Lancer des objets et/ou de la neige	
<input type="checkbox"/> Coopérer avec l'adulte	
<input type="checkbox"/> Respecter les autres	
<input type="checkbox"/> Employer un langage et/ou faire des gestes vulgaires	
L'élève a fait (description de l'événement) :	
Intervention réalisée par l'intervenant (voir au verso) :	
Signature de l'élève :	
Signature du parent :	

Billet jaune (verso)	
Interventions réalisées par l'émetteur du billet	
Intervention réalisée	○
ou qui sera réalisée	○
<input type="checkbox"/> Discussion avec l'élève	
<input type="checkbox"/> Geste de réparation	
<input type="checkbox"/> Présentation d'excuses verbales ou écrites	
<input type="checkbox"/> Réflexion écrite	
<input type="checkbox"/> Pratique positive de comportements acceptables	
<input type="checkbox"/> Appel aux parents	Date :
<input type="checkbox"/> 3 billets jaunes = rencontre avec les services complémentaires	
<input type="checkbox"/> Autres :	

➤ Code rouge

- Le code rouge est remis à l'élève qui adopte un comportement grave, un geste « tolérance zéro » et qui contrevient à la valeur du respect. Le comportement peut être dangereux pour lui et/ou pour les autres.
- Le code rouge est appliqué avec consultation et signature de la direction.
- L'application de conséquences résulte de la consultation des services complémentaires et de la direction.
- Le parent sera contacté afin de prendre connaissance de l'événement et des conséquences mises en application.
- La collaboration du parent avec l'école est un incontournable pour un engagement de l'élève dans le processus d'intervention qui suit le comportement inacceptable.

	École de POINTE-DU-LAC	Date :
Code rouge <i>Pour toute action ou parole allant à l'encontre du respect</i>		
Nom de l'élève :		
Classe :	Parent rejoint :	Date :
Intervenant :		
Ce billet est pour vous informer d'un comportement préoccupant.		
Votre enfant a posé le geste suivant :		
<input type="checkbox"/> Menaces	<input type="checkbox"/> Vol, vandalisme	
<input type="checkbox"/> Violence verbale	<input type="checkbox"/> Intimidation	
<input type="checkbox"/> Violence physique	<input type="checkbox"/> Action dangereuse pour lui et/ou les autres	
Description de l'événement :		

Le respect... valeur honorée dans notre école.		
Conséquences éducatives		
<input type="checkbox"/> Rencontre avec l'éducateur	<input type="checkbox"/> Réflexion écrite	
<input type="checkbox"/> Perte de _____ jours de récréations	<input type="checkbox"/> Assignation aux récréations animées durant _____	
<input type="checkbox"/> Suspension* <input type="checkbox"/> interne <input type="checkbox"/> externe	Date(s) : _____	
<small>*Retour en classe suite à une rencontre avec le parent et la direction</small>		
Geste de réparation :		
Signature de l'élève : _____		
Signature de la direction : _____		
Signature du parent : _____		
Commentaires : _____		

Engagement au code de vie de l'école

Élève :

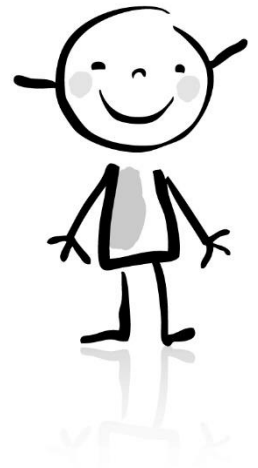
Avec mes parents, j'ai lu les règlements de mon école. Pour mon **bien-être** et celui des autres autour de moi, je **m'engage** à respecter ces règles durant toute l'année.

Je comprends que ces règles sont en vigueur pour favoriser un **climat harmonieux** dans l'école et pour me permettre de devenir un citoyen responsable et respectueux.

Nom : _____	Classe : _____
Signature : _____	Date : _____

Parents :

J'ai pris connaissance des règlements de l'école. Je m'engage à **collaborer** avec les intervenants de l'école pour les faire respecter. De plus, lorsque mon enfant adopte un comportement inacceptable, j'apporte ma **contribution** afin qu'il **chemine** et **s'épanouisse**.



Signature : _____	Date : _____
-------------------	--------------

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Le plan d'action implique tout le personnel; tous ont l'obligation d'agir et d'agir rapidement. Aussi, l'élève a l'obligation de contribuer à l'établissement d'un milieu sain et sécuritaire.

Lors d'un signalement ou d'une plainte, tout adulte témoin ou à qui on rapporte un acte pouvant s'apparenter à de l'intimidation et/ou de la violence se doit de faire une première intervention en écoutant l'élève ou les élèves dans un lieu discret.



Ensuite, l'adulte présente l'événement et identifie les élèves concernés à l'intervenant de l'école afin qu'il applique les actions lors de telles situations.

Celui-ci recueille avec précision les informations de l'événement. En toute confidentialité, il rencontre les élèves concernés : victime, auteur, témoin.

L'intervenant partage l'information à la direction avant sa rencontre avec les élèves concernés.

Si on détermine la présence de violence = intervention immédiate

- La direction et/ou l'intervenant rencontrent les élèves;
- Selon la gravité ou le caractère répétitif, la direction applique des sanctions disciplinaires, communique avec les parents et fait suivre le code rouge aux parents.

Si on soupçonne la présence d'intimidation = analyse plus poussée

- La direction et/ou l'intervenant rencontrent les élèves impliqués (victime, auteur, témoin);
- Rencontre en lieu privé avec les personnes concernées seulement avec un grand souci de confidentialité;
- Consultation du personnel concerné pour des précisions sur les relations avec les autres;
- Selon la gravité ou le caractère répétitif, la direction applique des sanctions disciplinaires, communique avec les parents et fait suivre le code rouge aux parents.

La direction rencontre les parents des élèves concernés, si elle le juge nécessaire ou à la demande des parents.



RÈGLES DE CONDUITE RELATIVES À L'UTILISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Les règles de conduite relatives à l'utilisation du transport scolaire ont pour but d'encadrer la discipline afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du transport scolaire.

Ces règles indiquent les modalités d'utilisation du transport scolaire, les règlements applicables à son utilisation et les mesures disciplinaires en cas de manquement aux règlements.

RÈGLES DE VIE

Respect des adultes

- J'exécute, sans argumenter, les directives ou consignes du conducteur et des surveillants.

Respect des pairs

- Je parle avec un ton modéré dans un langage respectueux.
- Je respecte le règlement qui interdit la prise de photos, de capsules vidéo ou sonores.

Respect des circuits et de l'horaire

- J'utilise uniquement les circuits inscrits sur mon avis d'embarquement.
- Je me présente à l'heure à l'arrêt prévu (10 minutes à l'avance).

Respect de l'environnement

- Je garde l'autobus et les aires d'attente propres en évitant de jeter des déchets par terre ou par la fenêtre, de boire ou manger dans l'autobus.

Respect des règles de sécurité

- Lors de l'embarquement, j'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de m'en approcher.
- Je monte dans l'autobus calmement un à la suite de l'autre.
- Je demeure assis tout au long du trajet.
- Je tiens mes bagages sur mes genoux sans encombrer l'allée.
- Au débarquement, j'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de me lever.
- Je m'éloigne rapidement de l'autobus lors de son départ.
- Je respecte la Loi antitabac en m'abstenant de fumer ou vapoter dans l'autobus, sur les terrains du Centre de services scolaire et aux points de transferts.

MESSAGE IMPORTANT

Selon l'article 519.8 du Code de la sécurité routière, le transport d'objets volumineux dans les autobus scolaires est interdit. Seuls les bagages que l'on peut tenir sur les genoux sont acceptés. Les équipements autorisés doivent être transportés dans des étuis appropriés et ne pas excéder 75cm X 30cm X 20cm (30"X 12"X 8"). À titre d'exemple, les bâtons de hockey et de golf, les planches à roulettes, les planches à neige, les patins sans protection des lames, les skis et les gros instruments de musique tels que les guitares sont tous des objets qui **ne sont pas admis** dans les autobus scolaires, et ce, pour la sécurité des élèves.

NON-RESPECT DES RÈGLES DE VIE

Le Service du transport place le respect au centre de ses valeurs. Une information est acheminée aux parents dans les cas où l'élève manque de respect aux adultes, à ses pairs, à l'horaire, à l'environnement et aux règlements.

L'information transmise prend la forme d'un billet de discipline que l'élève doit faire signer par ses parents.



Les conséquences encourues visent à réparer l'erreur commise ou à améliorer la conduite de l'élève. Elles peuvent prendre la forme d'une lettre d'excuses, d'une place assignée dans l'autobus, de confiscation d'objets, de procédure spéciale d'embarquement ou de débarquement, etc.

Dans le cas de manquements répétés aux règlements ou si la communication n'est pas signée par le parent, le transporteur communique avec le parent pour l'informer de la situation. S'il n'y a pas d'amélioration, le transporteur produit un rapport au responsable du Service du transport. Ce dernier pourra suspendre le droit au transport jusqu'à ce que l'élève s'engage à respecter les règles de conduite lors du transport scolaire. Le cas échéant, le parent doit assurer le transport de son enfant.

COMPORTEMENT « TOLÉRANCE ZÉRO »

Le Service du transport ne tolère aucun geste de nature violente dans les autobus, aux arrêts et aux points de transferts.

L'ADULTE QUI CONSTATE UN MANQUEMENT GRAVE, TELS CEUX ENUMERES CI-DESSOUS, EMET UN BILLET DE DISCIPLINE A L'ELEVE :

- violence verbale ou physique;
- intimidation ou harcèlement;
- vandalisme;
- possession d'arme ou d'objets dangereux;
- consommation, vente ou possession de drogue ou d'alcool;
- consommation de cigarettes (incluant cigarettes électroniques) dans l'autobus ou au débarcadère;
- mise en danger de la sécurité des autres passagers ou du conducteur soit :
 - en lançant des objets;
 - en bousculant ou poussant d'autres élèves;
 - en nuisant à la conduite du chauffeur;
 - en ayant un comportement jugé dangereux.

Dans ces cas, une suspension du droit de transport est appliquée. Le responsable du Service du transport du Centre de services scolaire informe les parents et la direction de l'école de la durée et du moment de la suspension. En conséquence, le parent doit assurer le transport de l'élève. Les parents peuvent également être rencontrés afin de déterminer les modalités de retour de l'élève dans le transport scolaire.

Les conséquences encourues par une telle situation peuvent prendre la forme d'une facturation pour la réparation des bris, d'un signalement aux policiers, de la confiscation d'objets, du retrait temporaire ou définitif du droit au transport, etc.

Une caméra de surveillance pourrait être installée temporairement dans un autobus afin de contrer l'intimidation et la violence.

DÉCLARATION

Avec mes parents, j'ai lu les règles de conduite relatives à l'utilisation du transport scolaire et j'ai pris connaissance des exigences qui s'y rattachent. Pour ma sécurité et celle de mes amis (es), je m'engage à respecter ces règles de conduite et ces exigences durant toute l'année. En cas de manquement, je devrai accepter les sanctions imposées.

Signature de l'élève _____

Date _____

Signature des parents _____

Père

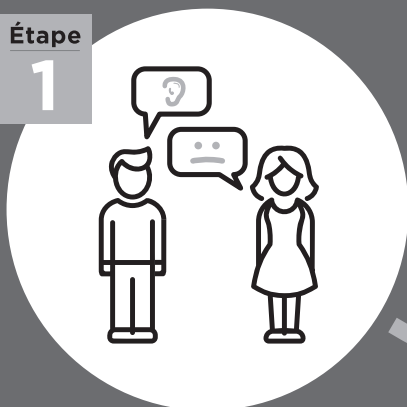
Mère

Processus des PLAINTES

- étape par étape -

Étape

1

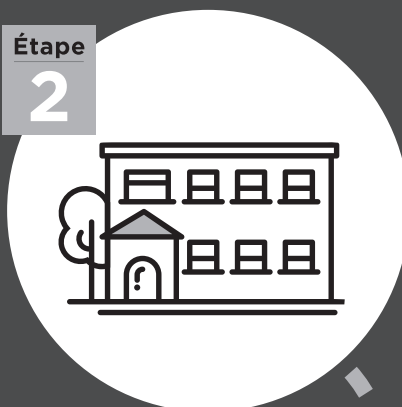


S'adresser directement à l'intervenant concerné afin de régler la problématique.

Si la situation demeure inchangée, s'adresser à la direction de l'établissement.

Étape

2



Étape

4



Si à la suite de la décision du conseil d'administration vous demeurez toujours insatisfait de la situation, ou si votre plainte concerne une situation autre (horaire de l'école, règles de conduite, etc.), vous pourrez déposer une plainte au protecteur de l'élève.

Celui-ci analysera votre plainte et pourra formuler ses recommandations au conseil d'administration qui prendra une décision.

Étape

3



Si l'insatisfaction persiste, adressez-vous au Secrétariat général, qui impliquera la direction de service concernée par la plainte, pour trouver une solution.

Le différend persiste et il concerne une décision prise à l'égard d'un élève? Vous pouvez adresser une demande officielle de révision d'une décision à un comité.

Le dossier sera alors étudié par ce comité qui, après avoir rencontré toutes les parties concernées, fera une recommandation au conseil d'administration pour décision.

Protecteur de l'élève



Quel est le rôle du protecteur de l'élève?

Le protecteur de l'élève n'est pas un membre du personnel du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy. Il agit de façon **indépendante** et **impartiale**. Son rôle est comparable à celui d'un médiateur. Il intervient lorsque toutes les étapes du processus de traitement ont été suivies et qu'une insatisfaction persiste. Son mandat est d'écouter, d'analyser et de dégager des pistes de solution afin de soumettre des recommandations au conseil d'administration du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy.

Pour joindre le protecteur de l'élève :

Monsieur Guy Aublet

Protecteur de l'élève

819 379-5989, poste 7100

Cellulaire : 819 696-3996

protecteur.eleve@cduroy.qc.ca

Secrétariat général

Pour joindre le Secrétariat général du CSS du Chemin-du-Roy :

819 379-5989, poste 7270
sg@cduroy.qc.ca

Visitez notre site Web pour en savoir plus sur le processus de plainte :

[www.cduroy.qc.ca/
plaintes-et-protecteur-de-leleve/](http://www.cduroy.qc.ca/plaintes-et-protecteur-de-leleve/)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec





École de
POINTE-DU-LAC

LES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES 2022-2023

selon l'article 96.15 .4° de la Loi sur l'Instruction publique

Sur proposition du personnel enseignant **30 mai 2022**

Dépôt au conseil d'établissement le **7 juin 2022**

Entrée en vigueur : **7 juin 2022**

**Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy**

Québec 

1. DÉFINITIONS

Une « norme » se définit comme un ensemble de principes, de codes, de règles et de procédures servant de référence et provenant d'un consensus au sein de l'équipe-école.

Une « modalité » se définit comme le contexte et le processus qui oriente les stratégies et indique les moyens d'action pour vérifier l'acquisition, la compréhension, l'application et la mobilisation des connaissances.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

JUSTICE ET ÉQUITÉ :

L'évaluation doit s'effectuer dans le respect des valeurs de justice, d'égalité et d'équité. Tout élève, lors des évaluations, a droit à des conditions similaires à celles données aux autres élèves de son groupe.

DROIT À L'INFORMATION :

L'élève et ses parents doivent être informés des normes et des modalités d'évaluation. Un résumé de ces informations sera transmis aux parents en début d'année.

CONFIDENTIALITÉ :

Les résultats des évaluations ne sont accessibles qu'aux personnes concernées : l'élève, ses parents, la direction de l'établissement, les enseignants impliqués et tout autre personnel directement concerné.

TRANSPARENCE :

Il est essentiel que l'élève sache sur quoi il sera évalué, ce qu'on attend de lui, et qu'il comprenne les jugements et les décisions qui le concernent. Dans une perspective d'aide à l'apprentissage, il est important de lui donner une rétroaction pertinente et claire sur ses apprentissages.

NOTE DE PASSAGE

Le régime pédagogique exige que les résultats soient exprimés en pourcentage et établit la note de passage à 60 %

Normes et modalités d'évaluation des apprentissages

Planification de l'évaluation

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
<p>La planification de l'évaluation est une responsabilité partagée entre l'équipe-école, l'équipe-cycle et l'enseignant.</p>	<p>L'équipe-école détermine dès la fin de l'année en cours ou au début de l'année scolaire suivante une planification des éléments suivants:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les dates de production des bulletins; (Annexe 2)2. Les dates de remise des bulletins; (Annexe 2)3. Les dates de rencontre(s) des parents; (Annexe 2)4. La fréquence de communication des compétences disciplinaires; (Annexe 1)5. Le choix des compétences transversales ciblées. (Annexe 1) <p>À partir de la planification globale, l'enseignant établit sa propre planification de l'évaluation.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les outils d'évaluation et de consignation utilisés;2. Les modalités de communication privilégiées.
<p>La planification de l'enseignement se fait à partir du programme de formation de l'école québécoise, de la progression des apprentissages et des cadres d'évaluation.</p>	<p>L'équipe-cycle s'assure d'une compréhension commune des critères d'évaluation liés aux cadres d'évaluation des apprentissages afin de baliser le développement de ceux-ci durant l'année.</p> <p>La planification de l'évaluation par l'équipe-cycle ou par l'enseignant prend en considération les compétences disciplinaires du Programme de formation, la progression des apprentissages et les cadres d'évaluation.</p>

Planification de l'évaluation (suite)

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
Les compétences, telles que structurées à l'intérieur des cadres d'évaluation, font l'objet d'une évaluation selon la fréquence établie par l'enseignant ou par l'équipe-cycle.	Pour chaque niveau et chaque étape, l'enseignant et les spécialistes complètent le tableau de la fréquence minimale des jugements (voir Annexe 1).
La planification globale de l'évaluation tient compte de l'acquisition des connaissances et de leur mobilisation.	L'enseignant choisit ou élabore des situations d'évaluation permettant de vérifier l'acquisition des connaissances et des compétences et leur mobilisation en tenant compte des critères d'évaluation prescrits.
La différenciation fait partie de la planification de l'évaluation.	Pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves ayant un plan d'intervention, l'enseignant, avec la collaboration d'autres intervenants, précise dans sa planification de l'évaluation les adaptations concernant la tâche, les outils d'évaluation, le soutien offert, le temps accordé, etc.

Prise d'information et interprétation

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
<p>La responsabilité de la prise d'information et de l'interprétation des données est partagée entre les enseignants concernés, l'élève, et, à l'occasion, d'autres professionnels.</p>	<p>L'équipe-cycle adopte une compréhension commune et utilise à tous les niveaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les critères d'évaluation se trouvant dans les cadres d'évaluation <p>L'enseignant choisit ou produit des outils appropriés à la prise d'information (situations d'apprentissage et d'évaluation, travaux, etc.) et à son interprétation (grilles, listes de vérification, etc.). L'élève peut également être associé à la prise d'information.</p> <p>Certaines compétences feront l'objet d'au moins 3 évaluations formelles au courant de l'étape (Lire, écrire, raisonner et résoudre) visant l'ensemble des critères d'évaluation.</p> <p>Pour toutes les matières, l'enseignant recueille et consigne des données variées et pertinentes, en nombre suffisant (plus d'une trace) et échelonnées dans le temps.</p>
<p>Les situations d'évaluation sont analysées à partir des critères précisés dans les cadres d'évaluation et le programme de formation ainsi que la progression des apprentissages.</p>	<p>L'enseignant applique les moyens d'adaptation établis dans le PI des élèves en difficultés pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves. Ces moyens ne viennent en aucun cas modifier l'interprétation des données obtenues de l'élève.</p> <p><u>L'enseignant informe les élèves de ce qui est attendu (critères et exigences) dans les tâches à exécuter à l'intérieur des situations d'apprentissage et d'évaluation, travaux, etc.</u></p> <p>Les enseignants conservent pour un an les évaluations utilisées pour émettre un jugement ainsi que les grilles d'évaluation.</p> <p>S'il y a lieu, l'enseignant, en collaboration avec les professionnels, précise au plan d'intervention de l'élève les modifications qu'il fait aux critères d'évaluation afin de répondre à ses besoins.</p>

Jugement

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
<p>Le jugement est une responsabilité de l'enseignant qui, au besoin, est partagée avec d'autres intervenants de l'équipe-école.</p>	<p>Afin d'éclairer son jugement, l'enseignant discute avec les membres de son équipe de la situation de certains élèves. L'utilisation des grilles descriptives est obligatoire afin d'uniformiser le jugement.</p>
<p>Le jugement repose sur des informations pertinentes, variées et suffisantes relativement aux apprentissages de l'élève.</p>	<p>L'enseignant porte un jugement à partir des données qu'il a recueillies et interprète à l'aide d'instruments formels qui tiennent compte des critères des cadres d'évaluation et de la progression des apprentissages.</p>
<p>Les résultats des étapes consistent chaque année en un bilan des apprentissages en lien avec chacune des compétences ou des volets tels que mentionnés dans les cadres d'évaluation.</p>	<p>La valeur de chacune des étapes est répartie selon les exigences du régime pédagogique, soit de 20% pour la 1^{re} étape, 20% pour la 2^e étape et de 60% pour la 3^e étape.</p> <p>Les résultats des épreuves obligatoires du MEQ comptent pour 10 % de la note finale de la compétence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Français 4^e année, lecture et écriture • Français 6^e année, lecture et écriture • Mathématique 6^e année, compétences 1 et 2 <p>Pour une épreuve imposée, on lui accorde une valeur minimale de 10% à l'étape 3.</p>

En équipe-école, une décision est prise quant à l'appréciation des quatre compétences transversales. Aux étapes 1 et 3, des commentaires sur une des quatre compétences ciblées par le MEQ doivent être présents.

L'équipe-école ou l'équipe-cycle définit une planification des appréciations des compétences suivantes : exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe.

Le titulaire du groupe est responsable de saisir les commentaires portant sur les compétences transversales.

Les enseignants choisissent des commentaires provenant de la banque dans Mozaik prévue à cet effet.

Compétences transversales qui feront l'objet d'une rétroaction à l'étape 1 et 3 :

1 ^{re} année	Organiser son travail
2 ^e année	
3 ^e année	Savoir communiquer
4 ^e année	
5 ^e année	Travailler en équipe
6 ^e année	

Décision-action

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
En cours d'année, des actions pédagogiques différenciées sont mises en œuvre pour soutenir et enrichir la progression des apprentissages.	L'enseignant choisit des moyens de régulation et d'enrichissement pour répondre aux besoins particuliers de ses élèves.
L'élève développe graduellement son habileté à réguler lui-même ses apprentissages.	L'enseignant procure à l'élève l'occasion de réguler lui-même ses apprentissages en lui proposant de se fixer des défis et de trouver des moyens et des stratégies pour les relever.
Des actions pédagogiques sont planifiées pour assurer la poursuite des apprentissages de l'élève.	À la fin de l'année, le titulaire et les autres intervenants de l'école qui ont travaillé auprès de certains élèves dressent un portrait précis de leurs apprentissages et déterminent les mesures de soutien nécessaires à la poursuite des apprentissages l'année suivante.
Des actions administratives sont mises en place concernant les absences des élèves aux épreuves obligatoires.	<p style="text-align: center;">1 : Absence motivée épreuves MEQ ou commission scolaire</p> <p>Pour une <u>absence motivée</u>, l'élève peut se voir dans l'obligation de reprendre l'épreuve au moment fixé par l'école. Une absence à une épreuve sera considérée comme motivée pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladie ou accident confirmé • Décès d'un proche parent • Convocation d'un tribunal • Participation à un événement d'envergure préalablement autorisé <p style="text-align: center;">2 : Absence non motivée</p> <p>Pour tout autre motif d'absence, l'élève est dans l'obligation de reprendre son épreuve au moment fixé par l'école. Si l'élève ne se présente pas à la reprise, il se verra attribuer la mention ABS (ce qui équivaut à 0) et la direction en avisera le parent.</p>

Communication

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
Les moyens de communication, autres que le bulletin et le bilan, sont variés et utilisés régulièrement en cours d'année par les enseignants.	En plus du bulletin et du bilan, l'enseignant doit informer les parents sur la progression des apprentissages de leur enfant par le biais d'outils variés (portfolio, agenda, travaux, examens, courriels, rencontres, etc.)
Chaque enseignant est responsable de communiquer avec les parents mensuellement dans le cas d'un élève en difficulté de comportement ou en difficulté d'apprentissage et qui laisse craindre qu'il n'atteigne pas le seuil de réussite.	Les enseignants sont responsables de conserver les traces de leurs communications aux parents jusqu'à la fin de l'année. Exemple d'outils de communication : courriel, appel téléphonique, note dans l'agenda, entretien avec un parent, etc. Un travail que l'on envoie signer à la maison n'est pas une trace suffisante pour être considérée comme une communication, à moins qu'il soit annoté en précisant une difficulté précise et une stratégie afin d'y remédier.
Une première communication est envoyée aux parents avant le 15 octobre, principalement pour les disciplines suivantes : français et mathématique.	La première communication aux parents est informatisée pour tous les élèves de la 1 ^{ère} à la 6 ^e année. Pour les autres matières, la communication peut être complétée notamment pour l'élève en difficulté d'apprentissage ou de comportement.

<p>Pour les trois bulletins scolaires, l'enseignant peut sélectionner des commentaires en lien avec les apprentissages de l'élève.</p> <p>Les commentaires formulés au bulletin ne peuvent causer préjudice à l'élève.</p>	<p>L'équipe-école utilise la banque de commentaires dans Mozaik.</p> <p>Pour un élève en difficulté et/ou en échec, il est obligatoire qu'un commentaire apparaisse au bulletin.</p> <p>Les commentaires liés à des problèmes de comportement ne doivent pas être consignés au bulletin scolaire du primaire.</p>
<p>Dans l'Instruction annuelle 2022-2023, il est stipulé que :</p> <p>« Le bulletin unique comporte trois étapes. À chacun d'elles, il doit contenir notamment, un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe. »</p>	<p>Changement en cours d'année :</p> <p>Il est de la responsabilité de l'enseignant de la nouvelle école de saisir les résultats disciplinaires dans Mozaik pour l'ensemble des matières touchées pour un élève arrivant en fin d'étape et d'inscrire le commentaire suivant :</p> <p><i>Résultats provenant de l'école (inscrire le nom de l'ancienne école) que l'élève fréquentait jusqu'au (inscrire la date de fin de fréquentation dans l'ancienne école).</i></p> <p>Il est de la responsabilité de l'enseignant de la nouvelle école de saisir les résultats dans Mozaik des étapes précédentes pour un élève arrivant en cours d'année.</p>

Élève en modification

Bulletin modifié avec demande d'exemption

Le centre de services scolaire peut, dans l'intérêt de l'élève et à la suite de la recommandation de la direction d'école, exempter un élève HDAA des dispositions relatives aux résultats, prévues à la Section 2 du bulletin prescrit par le régime pédagogique.

Exemption possible de l'application des dispositions relatives à la section 2 du bulletin prescrit par le régime pédagogique selon les **conditions** suivantes :

- L'élève a bénéficié préalablement d'interventions régulières et ciblées de la part de son enseignant et d'un ou de spécialiste(s);
- Malgré ces interventions, **le PIA de l'élève précise qu'il est incapable de répondre aux exigences des programmes d'étude qui sont appliquées aux autres élèves de son groupe et qu'en conséquence, ces exigences doivent être modifiées pour lui.**

La demande d'exemption pour l'élève HDAA intégré en classe régulière peut être adressée au **centre de services scolaire** et étudiée par celui-ci (demande de dérogation) si les exigences du programme d'étude et les contenus d'apprentissage ont été modifiés pour l'élève et ce, tel qu'indiqué au plan d'intervention.

Pour les élèves exemptés, le résultat final en % demeure obligatoire.

La décision de modifier les exigences des programmes et par conséquent de modifier l'évaluation doit être convenue **dans le cadre du plan d'intervention**. Le jugement porté sur la réussite ou non d'un élève exempté doit être fait en concordance avec les objectifs déterminés pour lui dans le cadre de son plan d'intervention.

Aucune moyenne de groupe n'est inscrite dans le bulletin de cet élève.

L'enseignant doit ajouter **obligatoirement** au bulletin sous la ou les matières visées par une modification la mention suivante :

« Tel que convenu au plan d'intervention, les exigences du programme ont été modifiées selon les objectifs visés. »

<p>L'exemption vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La moyenne de groupe; • La pondération des étapes; • L'obligation d'utiliser le cadre d'évaluation • L'obligation d'inclure les résultats des épreuves obligatoires MEQ (10% du résultat final) 	
<p>Mesures de modification sans demande d'exemption ni bulletin modifié</p>	<p>Exceptionnellement, il est possible de modifier les exigences liées au programme d'apprentissage et par conséquent, de modifier les évaluations sans faire de demande d'exemption quand ces modifications se font sur une base temporaire. Cette situation peut se produire particulièrement au cours du 1^{er} cycle. Toutefois, cette mesure est prévue et inscrite au plan d'intervention de l'élève.</p> <p>Au bulletin, un commentaire doit être inscrit mentionnant que le programme d'étude a été modifié, tel que prévu au plan d'intervention de l'enfant.</p> <p>Comme il n'y a pas d'exemption, les résultats sont intégrés à la moyenne du groupe.</p>

Qualité de la langue

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
La qualité de la langue est une responsabilité partagée par tous les intervenants de l'école et les élèves.	Tout le personnel et les élèves sont invités à promouvoir la qualité de la langue parlée et écrite dans l'école.

Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire

Les enseignants complètent ce tableau en indiquant la ou les compétence(s) évaluée(s) au bulletin 1 et au bulletin 2.

Évaluer minimalement chaque compétence au 1^{er} ou au 2^e bulletin.

Pour les matières où toutes les compétences sont regroupées (ex : Éducation physique et à la santé), un résultat disciplinaire doit apparaître à chaque bulletin.

Au 3^e bulletin chaque compétence est évaluée.

Primaire 1^{re} année

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	50 %		X	X
	▪ Écrire des textes variés.	30 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %	X		X
Anglais	▪ Mobiliser sa compréhension de textes entendus.	60 %	X		X
	▪ Communiquer oralement en anglais.	40 %		X	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	20 %		X	X
	▪ Raisonner à l'aide de concepts. ▪ et de processus mathématiques.	80 %	X	X	X
Arts plastiques	▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques.	70 %	X		X
	▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images. médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30 %		X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventer des pièces vocales ou instrumentales. ▪ Interpréter des pièces musicales. 	70 %		X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Éducation physique et à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Adopter un mode de vie sain et actif. 	100 %	X	X	X
Éthique et culture religieuse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réfléchir sur des questions éthiques. ▪ Pratiquer le dialogue. 	50 %	X		X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manifester une compréhension du phénomène religieux. ▪ Pratiquer le dialogue. 	50 %		X	X

Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire

Les enseignants complètent ce tableau en indiquant la ou les compétence(s) évaluée(s) au bulletin 1 et au bulletin 2.

Évaluer minimalement chaque compétence au 1^{er} ou au 2^e bulletin.

Pour les matières où toutes les compétences sont regroupées (ex : Éducation physique et à la santé), un résultat disciplinaire doit apparaître à chaque bulletin.

Au 3^e bulletin chaque compétence est évaluée.

Primaire 2^e année

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	50 %	X	X	X
	▪ Écrire des textes variés.	30 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %		X	X
Anglais	▪ Mobiliser sa compréhension de textes entendus.	60 %	X		X
	▪ Communiquer oralement en anglais.	40 %		X	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	20 %		X	X
	▪ Raisonner à l'aide de concepts. ▪ et de processus mathématiques.	80 %	X	X	X
Arts plastiques	▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques.	70 %	X		X
	▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images. médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30 %		X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventer des pièces vocales ou instrumentales. ▪ Interpréter des pièces musicales. 	70 %		X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Éducation physique et à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Adopter un mode de vie sain et actif. 	100 %	X	X	X
Éthique et culture religieuse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réfléchir sur des questions éthiques. ▪ Pratiquer le dialogue. 	50 %	X		X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manifester une compréhension du phénomène religieux. ▪ Pratiquer le dialogue. 	50 %		X	X

Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire

Les enseignants complètent ce tableau en indiquant la ou les compétence(s) évaluée(s) au bulletin 1 et au bulletin 2.

Évaluer minimalement chaque compétence au 1^{er} ou au 2^e bulletin.

Pour les matières où toutes les compétences sont regroupées (ex : Éducation physique et à la santé), un résultat disciplinaire doit apparaître à chaque bulletin.

Au 3^e bulletin chaque compétence est évaluée.

Primaire 3^e année

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	50 %	X	X	X
	▪ Écrire des textes variés.	30 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %		X	X
Anglais	▪ Interagir oralement en anglais	50 %		X	X
	▪ Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus	35 %	X		X
	▪ Écrire des textes.	15 %		X	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	30 %		X	X
	▪ Raisonner à l'aide de concepts.	70 %	X	X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Science et technologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique. ▪ Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie. ▪ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie. 	100%	X	X	X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lire l'organisation d'une société sur son territoire. ▪ Interpréter le changement dans une société et sur son territoire. ▪ S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire. 	100%	X	X	X
Arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques. 	70 %	X	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images. médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventer des pièces vocales ou instrumentales. ▪ Interpréter des pièces musicales 	70 %		X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Éducation physique et à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Adopter un mode de vie sain et actif. 	100%	X	X	X
Éthique et culture religieuse	Réfléchir sur des questions éthiques. Pratiquer le dialogue.	50 %	X	X	X
	Manifester une compréhension du phénomène religieux Pratiquer le dialogue.	50 %	X	X	X

Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire

Les enseignants complètent ce tableau en indiquant la ou les compétence(s) évaluée(s) au bulletin 1 et au bulletin 2.

Évaluer minimalement chaque compétence au 1^{er} ou au 2^e bulletin.

Pour les matières où toutes les compétences sont regroupées (ex : Éducation physique et à la santé), un résultat disciplinaire doit apparaître à chaque bulletin.

Au 3^e bulletin chaque compétence est évaluée.

Primaire 4^e année

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	50 %	X	X	X
	▪ Écrire des textes variés.	30 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %		X	X
Anglais	▪ Interagir oralement en anglais	50 %	X	X	X
	▪ Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus	35 %	X		X
	▪ Écrire des textes.	15 %		X	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	30 %		X	X
	▪ Reasonner à l'aide de concepts.	70 %	X	X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Science et technologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique. ▪ Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie. ▪ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie. 	100%	X	X	X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lire l'organisation d'une société sur son territoire. ▪ Interpréter le changement dans une société et sur son territoire. ▪ S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire. 	100%	X	X	X
Arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques. 	70 %	X		X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images. médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventer des pièces vocales ou instrumentales. ▪ Interpréter des pièces musicales 	70 %		X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Éducation physique et à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Adopter un mode de vie sain et actif. 	100%	X	X	X
Éthique et culture religieuse	Réfléchir sur des questions éthiques. Pratiquer le dialogue.	50 %		X	X
	Manifester une compréhension du phénomène religieux Pratiquer le dialogue.	50 %	X		X

Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire

Les enseignants complètent ce tableau en indiquant la ou les compétence(s) évaluée(s) au bulletin 1 et au bulletin 2.

Évaluer minimalement chaque compétence au 1^{er} ou au 2^e bulletin.

Pour les matières où toutes les compétences sont regroupées (ex : Éducation physique et à la santé), un résultat disciplinaire doit apparaître à chaque bulletin.

Au 3^e bulletin chaque compétence est évaluée.

Primaire 5^e année

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	40 %	X		X
	▪ Écrire des textes variés.	40 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %		X	X
Anglais	▪ Interagir oralement en anglais.	45 %	X	X	X
	▪ Réinvestir sa compréhension des textes.	35 %	X		X
	▪ Écrire et produire des textes.	20 %		X	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	30 %		X	X
	▪ Reasonner à l'aide de concepts.	70 %	X	X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Science et technologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique. ▪ Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie. ▪ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie. 	100%	X	X	X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lire l'organisation d'une société sur son territoire. ▪ Interpréter le changement dans une société et sur son territoire. ▪ S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire. 	100%	X	X	X
Arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques. 	70 %	X		X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventer des pièces vocales ou instrumentales. ▪ Interpréter des pièces musicales. 	70 %		X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Éducation physique et à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques 	100%	X	X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adopter un mode de vie sain et actif. 				
Éthique et culture religieuse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réfléchir sur des questions éthiques. ▪ Pratiquer le dialogue. 	50 %	X		X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manifester une compréhension du phénomène religieux. ▪ Pratiquer le dialogue. 	50 %		X	X

Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire

Les enseignants complètent ce tableau en indiquant la ou les compétence(s) évaluée(s) au bulletin 1 et au bulletin 2.

Évaluer minimalement chaque compétence au 1^{er} ou au 2^e bulletin.

Pour les matières où toutes les compétences sont regroupées (ex : Éducation physique et à la santé), un résultat disciplinaire doit apparaître à chaque bulletin.

Au 3^e bulletin chaque compétence est évaluée.

Primaire 6^e année

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	40 %	X	X	X
	▪ Écrire des textes variés.	40 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %		X	X
Anglais	▪ Interagir oralement en anglais.	45 %	X	X	X
	▪ Réinvestir sa compréhension des textes.	35 %	X		X
	▪ Écrire et produire des textes.	20 %		X	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	30 %		X	X
	▪ Raisonner à l'aide de concepts.	70 %	X	X	X
Science et technologie	▪ Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre	100%	X	X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
	scientifique ou technologique. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie. ▪ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie. 				
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lire l'organisation d'une société sur son territoire. ▪ Interpréter le changement dans une société et sur son territoire. ▪ S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire. 	100%	X	X	X
Arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques. 	70 %	X		X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventer des pièces vocales ou instrumentales. ▪ Interpréter des pièces musicales. 	70 %		X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Éducation physique et à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Adopter un mode de vie sain et actif. 	100%	X	X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Éthique et culture religieuse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réfléchir sur des questions éthiques. ▪ Pratiquer le dialogue. 	50 %	X		X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manifester une compréhension du phénomène religieux. ▪ Pratiquer le dialogue. 	50 %		X	X

Calendrier scolaire 2022-2023

Préscolaire et primaire



Rencontres de parents : 8 au 15 novembre et 7 au 17 mars.

1^{er} communication : Dépôt des commentaires GPI 11 octobre, 8h. (Accessible par le portail 12 octobre)

1^{er} bulletin : Fin étape 1 le 7 novembre. (Notes déposées le 7 novembre, 8h. Accessible par le portail 8 novembre)

2^e bulletin : Fin étape 2 le 6 mars. (Notes déposées le 6 mars, 8h. Accessible par le portail 7 mars)

3^e bulletin : Fin étape 3 le 28 juin. (Notes déposées le 28 juin, 8h. Accessible par le portail 29 juin)

Entrée des élèves : 1^{er} septembre 2022

adopté le 30 mars 2022

AOÛT 2022				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

Cl : 0 Péd : 5

SEPTEMBRE 2022				
L	M	M	J	V
			1 ¹	2 ²
5	6 ³	7 ⁴	8 ⁵	9 ⁶
12 ⁷	13 ⁸	14 ⁹	15 ¹⁰	16 ¹
19 ²	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23
26 ⁶	27 ⁷	28 ⁸	29 ⁹	30 ¹⁰

Cl : 20 Péd : 1

OCTOBRE 2022				
L	M	M	J	V
T ³ 3	4 ¹	5 ²	6 ³	7
10	11 ⁴	12 ⁵	13 ⁶	14 ⁷
17 ⁸	18 ⁹	19 ¹⁰	20 ¹	21 ²
24 ³	25 ⁴	26 ⁵	27 ⁶	28 ⁷
31 ⁸				

Cl : 19 Péd : 1

NOVEMBRE 2022				
L	M	M	J	V
	1 ⁹	2 ¹⁰	3 ¹	4 ²
7 ³	8 ⁴	9 ⁵	10 ⁶	11
14 ⁷	15 ⁸	16 ⁹	17 ¹⁰	18 ¹
21 ²	22 ³	23 ⁴	24 ⁵	25 ⁶
28 ⁷	29 ⁸	30 ⁹		

Cl : 21 Péd : 1

DÉCEMBRE 2022				
L	M	M	J	V
			1 ¹⁰	2
5 ¹	6 ²	7 ³	8 ⁴	9 ⁵
12 ⁶	13 ⁷	14 ⁸	15 ⁹	16 ¹⁰
19 ¹	20 ²	21 ³	22 ⁴	23 ⁵
26	27	28	29	30

Cl : 16 Péd : 1



JANVIER 2023				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10 ⁶	11 ⁷	12 ⁸	13 ⁹
16 ¹⁰	17 ¹	18 ²	19 ³	20 ⁴
23 ⁵	24 ⁶	25 ⁷	26 ⁸	27
30 ⁹	31 ¹⁰			

Cl : 15 Péd : 2

FÉVRIER 2023				
L	M	M	J	V
		1 ¹	2 ²	3 ³
6 ⁴	7 ⁵	8 ⁶	9 ⁷	10 ⁸
13 ⁹	14 ¹⁰	15 ¹	16 ²	17
20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23 ⁶	24 ⁷
27	28			

Cl : 17 Péd : 1

MARS 2023				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6 ⁸	7 ⁹	8 ¹⁰	9 ¹	10 ²
13 ³	14 ⁴	15 ⁵	16 ⁶	17 ⁷
20 ⁸	21 ⁹	22 ¹⁰	23 ¹	24
27 ²	28 ³	29 ⁴	30 ⁵	31 ⁶

Cl : 19 Péd : 1

AVRIL 2023				
L	M	M	J	V
3 ⁷	4 ⁸	5 ⁹	6 ¹⁰	7
10	11 ¹	12 ²	13 ³	14 ⁴
17 ⁵	18 ⁶	19 ⁷	20 ⁸	21 ⁹
24 ¹⁰	25 ¹	26 ²	27 ³	28

Cl : 17 Péd : 1

MAI 2023				
L	M	M	J	V
1 ⁴	2 ⁵	3 ⁶	4 ⁷	5 ⁸
8 ⁹	9 ¹⁰	10 ¹	11 ²	T ¹ 12
15 ³	16 ⁴	17 ⁵	18 ⁶	T ² 19
22	23 ⁷	24 ⁸	25 ⁹	26 ¹⁰
29 ¹	30 ²	31 ³		

Cl : 22 Péd : 0

JUIN 2023				
L	M	M	J	V
			1 ⁴	2 ⁵
5 ⁶	6 ⁷	7 ⁸	8 ⁹	9 ¹⁰
12 ¹	13 ²	14 ³	15 ⁴	16 ⁵
19 ⁶	20 ⁷	21 ⁸	22 ⁹	23 ¹⁰
26	27	28	29	30*

Cl : 17 Péd : 3

Fin de l'année scolaire : 23 juin 2023

- Note :**
- Le calendrier scolaire compte 183 jours de classe dont 3 sont transformables en journées pédagogiques et 17 journées pédagogiques pour un total de 200 jours.
 - Le 100^e jour est le 27 janvier 2023

Légende :

	Congé pour les élèves et le personnel enseignant
○	Journée pédagogique primaire et secondaire (tous)
T ¹⁻²	Journées de classe transformables en journées pédagogiques s'il n'y a pas eu de suspension ou de fermeture pour intempérie ou autre raison
T ³	Journée de classe transformable en journée pédagogique si elle n'a pas été utilisée en raison d'une élection ou d'une grève.

* 30 juin-congé pour les élèves et le personnel enseignant du secteur jeunes